

# Commission Centrale

4 - 12 juin 2013

---

 abbaye Notre-Dame  
de **Cîteaux**



# Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

## PARTICIPANT(E)S À LA COMMISSION CENTRALE CÎTEAUX 2013

1 **L'Abbé Général** Dom EAMON Fitzgerald

### Membres de la Commission de Coordination :

2 Promoteur Dom BERNARDO Bonowitz, *Novo Mundo*  
3 Vice-Promotrice Mère BENEDICT Thissen, *Arnhem*  
4 Membres Dom JEAN-MARC Chéné, *Bellefontaine*  
5 Mère MARIE Fahy, *Glencairn*  
6 Dom ROBERTO De La Iglesia Perez, *Cardeña*

### Supérieurs / Supérieures délégué(e)s des Régions :

7 CAN Dom BEDE Stockill, *Calvaire*  
8 CNE Dom ARMAND Veilleux, *Scourmont*  
9 ISLES Dom RICHARD Purcell, *Roscrea* (Suppléant)  
10 NED Dom BERNARDUS Peeters, *Tilburg*  
11 ORIENS Mère ANGELA Toyoda, *Nasu*  
12 Dom FRANCISCO Yoshimoto Kunihiro, *Phare*  
(Suppléant)  
13 RAFMA Dom VEDASTE Vitichomo, *Mokoto*  
14 Mère MAUREEN Ndubuisi, *Abakaliki*  
15 RE Dom ISIDORO Anguita Fontecha, *Huerta*  
16 RéCiF Mère MARIE-CHRISTINE Vilmain, *Rivet* (Suppléante)  
17 REI Dom PATRICK Olive, *Sept-Fons*  
18 REM Dom GIACOMO Brière, *Tre Fontane*  
REMILA Dom FRANCISCO JAVIER Lagos Ramirez, *Miraflores*  
(Absent)  
19 Mère STELLA Venezia, *Juigalpa*  
20 US Mère KATHY de Vico, *Redwoods* (suppléante)

### Membres du Conseil de l'Abbé Général :

21 Dom TIMOTHY Kelly, Procureur  
22 Mère DANIELE Levrard  
23 Mère REGINA Nebo  
24 Dom DAVID Lavich  
25 Dom SANTIAGO FIDEL Ordoñez

### Invité :

26 Dom OLIVIER Quenardel, Abbé de Cîteaux.

### Interprètes :

27 Français-Anglais Frère DOMINIC SAVIO Nelson, *Guadalupe*  
28 Français-Espagnol Père JOSÉ LUIS Monge, *Viaceli*  
29 Anglais-Français Sœur LAURENCE Gouezin, *Campénéac*  
30 Anglais-Espagnol Frère LAWRENCE Curran, *Sobrado*  
31 Espagnol-Français Frère XAVIER Moralès, *Acey*  
32 Espagnol-Anglais Père SIMEON Leiva Marikakis, *Spencer*

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

33    Anglais-Japonais            Frère KIYOTAKA Yamaguchi, *Mariste*

**Secrétaires :**

34    Anglais                          Père MARK Scott, *Vina / Gethsemani*

35    Français                        Père THOMAS Georgeon, *Casa Generalizia / La Trappe*

36    Espagnol                        Père JULIO Wais y Piñeyro, *Sobrado*

=====

## INTRODUCTION

L'Abbé Général ouvre la réunion : « Bienvenue à tous ! Nous avons tous été élus pour prendre part à cette réunion, aussi nous devons être positifs ! Nous venons avec nos propres angoisses, nos questions sur ce qui va advenir durant cette Commission Centrale (CC). Je voudrais vous citer quelques mots encourageants de Rowan Williams, archevêque émérite de Canterbury, prononcés lors du Synode des Évêques sur la Nouvelle Évangélisation, le 10 octobre 2012 : « *Le rassemblement des évêques dans un Synode pour le bien de tout le peuple du Christ est l'une des disciplines qui entretiennent la santé de Son Église* ». Toute réunion dans notre Ordre est importante. J'ai trouvé une autre citation dans la même ligne, une phrase de D. Alejandro de Viaceli à la RE de 2013 : « *On a cherché à connaître les différentes options proposées par les Régions afin d'entrer dans un dialogue fécond avec d'autres cultures dans l'Ordre en ce qui concerne le fonctionnement de la RGM ou Chapitre général unique. Tous ont le souci d'améliorer le fonctionnement du CG et de le rendre plus efficace sur le plan pastoral* ». Ces deux citations peuvent nous aider à porter du fruit durant cette réunion, à construire notre vie monastique et celle de nos communautés. Merci à Dom Olivier et à sa communauté de Cîteaux qui nous accueillent. Bienvenue aux nouveaux membres de la CC. Dom Francisco de Miraflores n'est pas présent en raison d'un sérieux problème de santé, nous le gardons dans notre prière ainsi que sa communauté ».

La principale tâche de la CC est de coordonner les suggestions des Conférences Régionales ; d'établir le programme du Chapitre Général (CG) de 2014 et de décider de la manière dont les questions au programme seront préparées avant le CG et de leur assigner une procédure convenable pour les traiter au CG.

Il y a 25 votant(e)s, les votes se font à mains levées sauf pour les élections de personnes qui se font par bulletin secret.

## I. PRÉPARATION DU CHAPITRE GÉNÉRAL

### 1. Rapports de maison

#### 1.1. Rédaction

Deux régions (REI et REM) ont proposé un thème pour la rédaction des rapports de maison pour le CG de 2014. L'important est surtout que le rapport reflète la réalité actuelle de la communauté et ne parte pas dans des considérations abstraites (d'où la nécessité que le Père Immédiat veille à ce qu'il donne une information réelle de la communauté); cela aide à avoir une certaine cohérence et une certaine homogénéité entre tous les rapports et permet de faire ressortir des points saillants de la vie de l'Ordre.

En outre, il est souhaitable que le rapport donne quelques éléments statistiques sur la communauté (nombre de profès solennels, de jeunes profès, de novices, de postulants, âge moyen, âge médian...). Cela peut être fait sous forme d'un encart placé en haut de chaque rapport.

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

Pour le CG de 2011, Dom Carlos de Sobrado avait fait des propositions pour aider à la rédaction du rapport, elles n'étaient pas « obligatoires » mais offraient une ligne directrice. Il semble mieux de proposer quelques questions qui reflètent les discussions sur les différents sujets abordés durant cette CC. Pour cela, on propose que 2 membres de la CC soient chargés de préparer ces questions.

### **VOTE 40**

NOUS SOUHAITONS QUELQUES QUESTIONS POUR FACILITER LA COMPOSITION DU RAPPORT DE MAISON.

OUI 21 NON 2 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 42**

NOUS SOUHAITONS QUE CHAQUE RAPPORT DE MAISON DONNE QUELQUES INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

Mises en candidature et élection pour les auteurs du document qui doit aider les communautés dans la rédaction de leur rapport de maison :

**D. Isidoro, Huerta** 19, élu

M. Stella, Juigalpa

**M. Marie-Christine, Le Rivet** 20, élue

M. Kathy, Redwoods

D. Roberto, Cardena

### **1. 2. Traitement des Rapports de maison**

5 régions (NED, RéCiF, US, ISLES, CAN) souhaitent que tous les rapports soient étudiés durant le CG.

Le document « Étude des rapports de maison » nécessite quelques modifications :

- au point 1.1. afin d'explicitier ce qu'est la « collaboration du Père Immédiat » dans la rédaction,
- au point 2.3.2. afin que la Commission de Coordination qui nomme une Commission *ad hoc*, tienne compte des propositions de la Commission du Chapitre qui a demandé cette Commission *ad hoc*,
- afin que les personnes concernées (Supérieur(e), Père Immédiat) et l'Abbé Général aient connaissance des documents produits par les Commissions avant qu'ils ne soient présentés en séance plénière.

### **VOTE 39**

NOUS SOUHAITONS QUE TOUS LES RAPPORTS DE MAISON SOIENT ÉTUDIÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### **VOTE 41**

NOUS DEMANDONS QUE LE PÈRE IMMÉDIAT VEILLE À CE QUE LE RAPPORT DONNE UNE INFORMATION RÉELLE DE LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ, SANS EN RESTER À DES CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 43**

NOUS SOUHAITONS QUE LE POINT 2.3.2 DU TEXTE SUR L'ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON SOIT EXPLICITÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE : « POUR ÉTABLIR CETTE COMMISSION, LA COMMISSION DE COORDINATION CONSULTERA CHAQUE FOIS L'ABBÉ GÉNÉRAL ET SON CONSEIL. CELA FAIT, ELLE TIENDRA COMPTE, AUTANT QUE POSSIBLE, DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DU CHAPITRE QUI A DEMANDÉ LA COMMISSION *AD HOC* ».

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

Ces trois votes demandent donc une révision du document « Étude des rapports de Maison ». Un nouveau texte est soumis à l'approbation de la CC.

### **VOTE 86**

NOUS APPROUVONS LE TEXTE « ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON » RÉVISÉ LORS DE LA COMMISSION CENTRALE DE 2013.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

**Le document « Études des Rapports de maison au Chapitre Général de 2014 » se trouve en Annexe p.32**

## **2. Rapports des Régions**

- L'échange s'est ouvert suite aux votes de plusieurs Régions sur la question. 7 d'entre elles ont exprimé leur désir (RÉCif, REI, REM, CAN) ou leurs attentes (NED, US, ISLES) qu'un Rapport de Région soit rédigé pour le CG de 2014
- La discussion s'est engagée sur ce que devraient comporter les Rapports et quand ils devraient être écrits.
- Tous les membres de la CC étaient d'accord pour que les Rapports de Région donnent au CG une vision de l'évolution de la vie de la Région depuis le dernier CG.
- Les Rapports des Région pourraient se focaliser sur un ou plusieurs points qui caractérisent la Région.
- Il est important que les Rapports des Région soient rédigés et traduits avant le CG et distribués au début de celui-ci afin que les capitulants puissent avoir la possibilité de les lire et de les étudier.

### **VOTE 15**

NOUS SOUHAITONS DES RAPPORTS DE RÉGION AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 23 NON 2 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### **VOTE 16**

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION PRÉSENTENT L'ÉVOLUTION DE LA RÉGION DEPUIS LE DERNIER CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 25 Unanimité

**Proposition acceptée**

### VOTE 17

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION SOIENT RÉDIGÉS ET TRADUITS AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 18

NOUS DÉSIRONS QUE LE RAPPORT NE DÉPASSE PAS UNE PAGE.

OUI 25 Unanimité

**Proposition acceptée**

### VOTE 19

NOUS DÉSIRONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION SOIENT LUS AU DÉBUT DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### 3. Choix d'un thème pour le Chapitre Général

- Quelques Régions (REM, REI, REMILA) ont exprimé le désir qu'il y ait un thème (Cf. REM 2012, REMILA 2013, REI 2013) pour le CG de 2014 alors que quelques autres (RéCiF, ISLES, CAN) ne souhaitent pas de thème spécifique.
- S'il devait y avoir un thème, plusieurs membres de la CC pensent qu'il faudrait reprendre le thème du CG de 2011, la formation. Ils pensent que le CG de 2011 n'a pas laissé le temps suffisant pour explorer ce thème en profondeur.
- ORIENS a suggéré comme thèmes possibles la collaboration dans le service de l'autorité, l'obéissance, et la vie monastique comme chemin pour vivre le Mystère Pascal.
- Il a été rappelé qu'à la RGM de 2005, un vote (n° 17) avait été pris concernant le thème du travail : « *Nous souhaitons qu'une prochaine RGM mette à son programme la question des implications du travail dans notre vie, dans le contexte de l'économie moderne de marché, créatrice de besoins et de désirs.* »  
141 oui 24 non 2 abst.
- Quelques membres de la CC pensent que le besoin de se concentrer sur un thème limite l'utilité d'un rapport de maison, qui aurait alors tendance à être plus théorique que pratique pour répondre au thème.
- Beaucoup pensent qu'il est trop tard pour proposer un thème pour le prochain CG. Les Rapports de maison et les Rapports de Région offrent assez de matière pour permettre la réflexion du CG. À l'avenir, si on désire un thème pour un CG, il faudrait le choisir au CG précédent.

### VOTE 2

NOUS VOULONS UN THÈME POUR LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 8 NON 16 ABST. 0

**Proposition refusée**

(comme ce vote n'a pas été accepté, les votes 3 à 5 n'ont pas été pris).

### **VOTE 3**

NOUS DÉSIRONS QUE CE THÈME SOIT « L'AVENIR DE NOS COMMUNAUTÉS ».

### **VOTE 4**

NOUS SOUHAITONS APPROFONDIR LE THÈME DE LA FORMATION À L'OBÉISSANCE ET À L'HUMILITÉ.

### **VOTE 5**

NOUS SOUHAITONS QUE LE THÈME SOIT SUR LA FORMATION À L'UNANIMITÉ DANS LA DIVERSITÉ ENTRE MOINES ET MONIALES DANS LE CONTEXTE DU PREMIER CHAPITRE GÉNÉRAL UNIQUE.

## **4. Le pouvoir des Commissions au CG**

- Plusieurs Régions (NED, CAN, RE, REI) ont demandé que, comme aux CG précédents, le CG de 2014 délègue ses pouvoirs aux Commissions et, en particulier, son autorité pastorale (voir ST. 79.A.b).
- Dans le même temps, il est souhaitable qu'une étude sur la nature de l'autorité des Commissions soit faite sous forme d'un document qui clarifierait cette question pour les capitulants.
- Durant la discussion de ce sujet par la CC, il a été demandé si les parties importantes de la C.79 devaient être clarifier. La CC a reconnu qu'environ 85% du travail des Commissions est pastoral. Si il y a une distinction entre le juridique et le pastoral (distinction dans la méthode, le travail, la présentation...), les deux sont toujours mêlés. Et si les deux ne sont pas clairs, il y a des situations obscures.
- Il y a un besoin de clarifier quels types de décisions les Commissions ont le pouvoir de prendre, et dans quels domaines.
- En ce qui concerne certains cas, les Commissions travaillent mieux lorsqu'elles délèguent une Commission *ad hoc* pour les traiter.
- Il est nécessaire qu'il y ait une communication franche mais discrète entre les Commissions et l'Assemblée plénière. Il convient de discerner sous quelle forme devrait se faire cette communication.
- On note qu'il faut qu'il y ait une communication entre les Commissions et les Supérieur(e)s et les P.I. des maisons qu'étudie une Commission. Habituellement, cela doit se faire avant que le sujet ne soit porté à connaissance de l'Assemblée Plénière.
- La question du suivi des décisions prises ou des recommandations faites par les Commissions pour les communautés a fait l'objet d'une discussion mais il est précisé dans le règlement. Quel rôle les Régions doivent-elles avoir dans ce suivi ?

### **VOTE 53**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL DÉLÈGUE SON AUTORITÉ AUX COMMISSIONS DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 COMME AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**



## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 54**

NOUS SOUHAITONS METTRE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 LE SUJET DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ DU CHAPITRE GÉNÉRAL AUX COMMISSIONS.

OUI 18 NON 4 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 55**

NOUS SOUHAITONS QU'UNE ÉTUDE JURIDIQUE, AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL, CLARIFIE LE MANDAT ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS AGISSANT AU NOM DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 0 ABST. 1 **Proposition acceptée**

### **VOTE 56**

NOUS SOUHAITONS QUE LA COMMISSION DE DROIT RÉALISE CETTE ÉTUDE.

OUI 4 NON 12 ABST. 9 **Proposition refusée**

### **VOTE 57**

NOUS SOUHAITONS QU'UNE COMMISSION *AD HOC* RÉALISE CETTE ÉTUDE.

OUI 22 NON 0 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 58**

NOUS DEMANDONS QUE TOUS LES DOCUMENTS ÉTABLIS PAR LES COMMISSIONS DU CHAPITRE SOIENT PRÉSENTÉS AUX PERSONNES CONCERNÉES (SUPÉRIEUR(E), PÈRE IMMÉDIAT), AINSI QU'À L'ABBÉ GÉNÉRAL, AVANT D'ÊTRE PRÉSENTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE.

OUI 22 NON 0 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 79**

NOUS VOULONS QUE L'ÉTUDE JURIDIQUE CLARIFIANT LE MANDAT ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS AGISSANT AU NOM DU CHAPITRE GÉNÉRAL SOIT RÉDIGÉE PAR UNE COMMISSION *AD HOC* COMPOSÉE DE TROIS MEMBRES.

OUI 22 NON 0 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 80**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSÉE DE CINQ MEMBRES.

(Ce vote n'est pas pris, le vote 79 ayant obtenu la majorité)

Mises en candidature et élection de la Commission *ad hoc* :

**M. Marion, Crozet** 20, élue

**D. Timothy, Maison Généralice** 19, élu

**D. Elias, Gethsemani** 17, élu

D. Bernardo, Azul

D. Eric, Aiguebelle

D. Richard, Roscrea

### 5. Rédaction des votes au CG

- Deux propositions semblent utiles : une langue de base et de la vigilance. On est en général d'accord pour qu'il y ait une langue de base, qui ne soit pas forcément l'anglais. Il est mieux que le vote soit bien rédigé, peu importe la langue. Ce qui est important, c'est qu'il n'y ait pas de divergence entre les trois langues, la langue de base choisie servira pour la traduction dans les deux autres langues.
- On a perdu beaucoup de temps au dernier CG en corrigeant les votes en plénière, mais il est important qu'ils soient irréfutables du point de vue de la législation.
- Il est proposé de dissocier l'élaboration d'un vote et sa formulation. Il pourrait être souhaitable d'avoir une Commission spéciale pour les rédiger mais il y a aussi beaucoup de paramètres en plus de la formulation même.
- Un très grand nombre de votes n'ont pas d'aspect juridique. Aussi, la formulation des votes à caractère législatif pourrait être vérifiée par un membre de la Commission de Droit.

#### **VOTE 83**

NOUS DEMANDONS QUE LES VOTES SOIENT RÉDIGÉS DANS UNE LANGUE DE BASE CHOISIE PAR LA COMMISSION DE COORDINATION ET QUE LES TRADUCTIONS DANS LES AUTRES LANGUES OFFICIELLES SOIENT FAITES À PARTIR DE CETTE LANGUE DE BASE.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

#### **VOTE 84**

NOUS SOUHAITONS QUE, POUR LA RÉDACTION DES VOTES LÉGISLATIFS, LA COMMISSION DE COORDINATION VÉRIFIE LA FORMULATION DES VOTES AVEC UN/DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DROIT AVANT DE LES PRÉSENTER EN SÉANCE PLÉNIÈRE.

OUI 20 NON 0 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### 6. La Constitution 67

#### 6. 1. Suppression d'un monastère

Le CG de 2011 avait pris un vote (n° 76) pour que les Régions étudient la C.67 :

*NOUS CONFIONS AUX RÉGIONS L'ÉTUDE DE LA C. 67 « SUR LA SUPPRESSION D'UN MONASTÈRE » À LA LUMIÈRE DU TRAVAIL FAIT PAR LES COMMISSIONS DU CHAPITRE GÉNÉRAL 2011.*

OUI 120 NON 40 ABS 4

**Proposition acceptée**

C'est donc sur la base du travail des Régions que la CC a étudié ce sujet. Certaines Régions souhaitaient que la C.67 demeure inchangée, d'autres ont proposé soit de la modifier, soit d'y ajouter un ou des statut(s) (Cf. votes des Régions dans les comptes-rendus de Réunions Régionales 2012-2013).

Des échanges, il ressort que :

- le thème serait plutôt à aborder de manière pastorale car, plus que la loi, c'est la manière dont on agit qui est plus importante.
- la législation en vigueur est assez claire si les Structures de l'Ordre fonctionnent bien (P.I., Visite Régulière, CG...), et elle est en fait la dernière étape d'un processus. Il est clair que le discernement a été fait avant.
- la difficulté peut être que les communautés attendent le dernier moment (souvent à cause d'un déni de la réalité) pour prendre en compte cette Cst.
- le fait de devenir *Maison annexe* a été évoqué, mais cela requiert la suppression d'une communauté et l'ouverture, par sa Maison Mère, d'une Maison annexe.
- La RE a créé un monastère « assistentiel » pour permettre à des petites communautés de s'y transférer.
- Au cours de la Réunion Régionale de la NED, M. Ad Leys, canoniste, qui travaille pour la Conférence des Religieux Néerlandais, a apporté une contribution très intéressante et a donné diverses orientations possibles (cf. CR NED 2013)
- La région ORIENS s'est davantage intéressée à la formation à la croissance et a commencé à initier une formation pour apprendre à mourir (réfléchir à notre vie à la lumière du Mystère Pascal).
- Il y a une lacune quant aux questions : à partir de quand une situation devient alarmante ou inquiétante ? Quels peuvent être les critères pour évaluer la viabilité d'une communauté ?
- la principale difficulté est de savoir qui initie le processus.
- La question de l'autonomie peut être, pour une communauté, le moyen de rejeter ce qu'elle considère comme une « ingérence ». Pourtant, on peut légitimement se demander si une maison qui n'a pas de Supérieur, pas de Maître des novices, qui dépend financièrement de sa Maison Mère ou de l'aide de l'Ordre... est vraiment autonome.
- On pose des exigences fortes dans le *Statut des fondations*, pourquoi n'être pas cohérent en posant des exigences pour les communautés ? Le fait de devoir obtenir les 2/3 des voix du Chapitre Conventuel pour valider la suppression d'une maison pose question. Certaines Régions ont évoqué la possibilité de passer des 2/3 des voix à la majorité absolue.
- Si on choisit d'établir un document (statut ou autre), il sera important de bien expliquer qu'il ne s'agit pas de choisir à la place des personnes ou de leur imposer quelque chose, mais de leur donner des éléments pour faire leur choix. Et ce dernier, quel qu'il soit, devra être respecté.

À la lumière des échanges, l'Abbé Général rend compte d'une réunion avec le Sous-Secrétaire de la CIVCSVA, réunion au cours de laquelle la question de la C.67 a été évoquée. Après le Concile Vatican II, l'Église se plaçait dans un contexte de croissance et non pas de diminution. Aujourd'hui, les choses sont différentes. Nous avons des critères pour jalonner la croissance, il serait bon d'en avoir pour jalonner une diminution. La question des biens (immobiliers, financiers, artistiques...) est également un point très important. L'Abbé Général insiste ensuite sur les initiatives prises par certaines Régions (ISLES, RE, OCSO France – rencontres des abbés et abbesses de France -...), initiatives qui sont porteuses d'espérance car est venu le temps de travailler ensemble et de partager ensemble sur ces initiatives.

### VOTE 78

NOUS SOUHAITONS LA RÉVISION DE LA C. 67 EN CE QUI CONCERNE LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR LA MAJORITÉ AUX DEUX TIERS DES VOIX DU CHAPITRE CONVENTUEL POUR PROCÉDER À LA SUPPRESSION DU MONASTÈRE.

OUI 22 NON 3 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### 6.2. Les communautés en fragilité croissante

L'échange sur la C.67 a montré l'imbrication entre aspect pastoral et aspect législatif. La Commission de Coordination a décidé de demander à 4 participants de la CC de partager leur expérience de communautés en diminution.

Dom Isidoro (RE), Dom Bernardus (NED), Mère Kathy (US) et Dom Richard (ISLES) ont tour à tour pris la parole.

L'assemblée entame ensuite un long échange sur le sujet :

- Dans l'Église aujourd'hui, il semble qu'il y ait une attitude plutôt conservatrice. L'Ordre peut être comparé à un « gros éléphant » difficile à bouger et lent à marcher. Dans nos communautés, on pense, on parle mais on a beaucoup de difficultés à bouger. L'expérience faite par diverses Régions démontre que quelqu'un doit commencer à agir car il est rare d'avoir un consensus au point de départ. Une fois que le projet est initié, les peurs diminuent et on peut se rallier au projet. Aussi est-il important d'encourager les Régions ou les communautés qui ont des initiatives à aller de l'avant.
- Dans notre Ordre aujourd'hui, les communautés florissantes sont une exception, les maisons en fragilité sont la règle et elles sont nombreuses. Il semble désormais primordial que l'Ordre prenne ce sujet en compte car on ne peut pas seulement dire et constater que certaines maisons vont mourir et d'autres vivre.
- Il faut réfléchir à cette nouvelle situation d'une manière positive qui ouvre sur la vie et pas seulement en termes de diminution, de suppression et de mort.
- Le prochain CG devra se pencher sur la situation concrète de nos communautés afin de stimuler le rassemblement des forces pour faire face à l'avenir. Il est clair que l'union favorise une certaine pacification de la vie, permet d'assurer une bonne formation aux nouveaux venus. Peut-être que cela touche au principe d'autonomie mais c'est une question de vie. On peut citer en exemple l'union des 4 communautés de moniales en France (Igny, Belval, Grâce-Dieu, Ubexy) : cela n'a été facile pour personne, il n'y a aucune garantie pour l'avenir, mais c'est un projet qui favorise la vie et qui a opéré une vraie transformation spirituelle chez les sœurs.

Il apparaît clairement durant les échanges qu'il est nécessaire de donner des lignes pastorales sous la forme d'un statut pour aider les communautés en fragilité croissante. Ce statut devra prendre en compte la vie et aider les communautés à reconnaître la situation dans laquelle elles se trouvent. On souhaite également que l'Abbé Général puisse donner une conférence sur ce sujet durant le prochain CG de 2014.

### **VOTE 68**

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 1 ABST. 0 **Proposition acceptée**

### **VOTE 69**

NOUS DEMANDONS QU'UN DOCUMENT DE TRAVAIL SOIT REDIGÉ SUR CE SUJET EN PRÉPARATION AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 0 ABST. 1 **Proposition acceptée**

### **VOTE 70**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL RÉFLÉCHISSE SUR DE NOUVEAUX MOYENS POUR AIDER LES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE, À L'INITIATIVE DE LA RÉGION ET DE L'ORDRE.

OUI 25 unanimité **Proposition acceptée**

### **VOTE 71**

NOUS SOUHAITONS QUE L'ABBÉ GÉNÉRAL DONNE UNE CONFÉRENCE SUR LES « COMMUNAUTÉS EN FRAGILITE CROISSANTE ».

OUI 23 NON 0 ABST. 2 **Proposition acceptée**

### **VOTE 72**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 24 NON 1 ABST. 0 **Proposition acceptée**

### **VOTE 73**

NOUS DEMANDONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL ÉTABLISSE UN STATUT SUR LES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE.

OUI 22 NON 1 ABST. 2 **Proposition acceptée**

### **VOTE 74**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT SOIT REDIGÉ DE TELLE FAÇON QU'IL AIDE LES COMMUNAUTÉS À DEVENIR CONSCIENTES DE LEUR RÉELLE SITUATION.

OUI 25 unanimité. **Proposition acceptée**

### **VOTE 75**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT INCLUE DES CRITÈRES OBJECTIFS POUR AIDER LE PÈRE IMMÉDIAT ET LA COMMUNAUTÉ DANS CE DISCERNEMENT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ EN VUE DE PARVENIR À UNE DÉCISION SUR L'AVENIR DE CELLE-CI.

OUI 24 NON 0 ABST. 1 **Proposition acceptée**

### **VOTE 76**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT DÉFINISSE LE RÔLE DES RÉGIONS DANS L'AIDE À APPORTER AUX COMMUNAUTÉS DANS LEUR DISCERNEMENT.

OUI 25 unanimité. **Proposition acceptée**

### **VOTE 77**

DANS LE CAS OU LE DISCERNEMENT INDIQUE QUE LA COMMUNAUTÉ N'A PAS D'AVENIR VIABLE, NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT PRÉCISE CLAIREMENT LE RÔLE DU PÈRE IMMÉDIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION À PRENDRE.

OUI 25 unanimité.

**Proposition acceptée**

### **6.3. Formation spirituelle des candidats dans les communautés précaires**

En lien avec le St.79.B, la question de la formation spirituelle des nouveaux venus a été étudiée par la RE (Cf. RE 2013). C'est un droit qu'ont les candidats à recevoir une telle formation (la formation intellectuelle peut être donnée plus facilement), mais il n'est pas toujours honoré en raison d'un manque de formateurs. Pour que ce sujet soit travaillé ou non par la CC, un vote est pris :

### **VOTE 1**

ÉTANT DONNÉ LE DROIT DES CANDIDATS À RECEVOIR UNE BONNE ET ADÉQUATE FORMATION SPIRITUELLE, UN DROIT QUI N'EST PAS TOUJOURS HONORÉ À CAUSE DE LA PRÉCARITÉ DE CERTAINES MAISONS, NOUS DEMANDONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL CONSIDÈRE LA MANIÈRE DE L'HONORER.

OUI 18 NON 1 ABST. 6

**Proposition acceptée**

Le vote étant positif, il faut définir comment étudier ce sujet et par quelle procédure :

- Nécessité de bien situer le sujet dans le contexte des communautés vieillissantes, en diminution d'effectif, qui ont généralement des difficultés pour avoir un formateur.
- Si ce sujet est en partie lié à la C.67, il ne peut pas entrer dans la même étude car la C.67 parle de la « suppression d'une maison » alors qu'ici, on parle de la possibilité d'offrir une formation, ce qui est un signe d'espérance.
- Plusieurs suggestions de méthodologie sont proposées : que cela soit une des questions pour la rédaction du Rapport de maison, qu'un document de travail soit établi puis travaillé en Commissions au CG, que cette étude soit faite en Région.

### **VOTE 59**

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MOYENS DE FOURNIR UNE FORMATION SPIRITUELLE APPROPRIÉE AUX CANDIDATS DES COMMUNAUTÉS PRÉCAIRES.

OUI 17 NON 0 ABST. 8

**Proposition acceptée**

### **VOTE 60**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 17 NON 5 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 61**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

(ce vote n'est pas pris, le vote 60 ayant eu la majorité)

## Mises en candidature et élection pour la rédaction du document de travail :

D. Roberto, Cardena

D. Carlos, Sobrado

Secrétaire Central à la formation

La RE,

17, élue

## 7. Le Père Immédiat et la Visite Régulière

- La CC se réfère au vote 64 du CG de 2011:  
*Nous désirons que les propositions mentionnées au sujet du Père Immédiat durant ce Chapitre Général soient étudiées pendant le prochain Chapitre Général de 2014 en vue d'une législation éventuelle.*  
122 oui                      28 non                      13 abst.
- Au cours de leur Réunion Régionale, 7 Régions (RéCiF, RAFMA, NED, REI, REM, US, CAN) ont dit que la législation actuelle sur le Père Immédiat et sur la Visite Régulière est suffisante et qu'elle ne nécessite pas de changement.
- D'un autre côté, quelques Régions ont fait des propositions de changements de la législation sur la Visite Régulière :
  - La possibilité que le P.I. puisse déléguer une abbesse pour faire une Visite dans ses maisons filles de moines.
  - Qu'il y ait, dans toutes les maisons de l'Ordre, tous les 6 ou 8 ans, un Visiteur délégué, ou que le P.I. fasse la Visite accompagné d'une abbesse, d'un abbé ou par une autre personne.
  - Qu'il y ait une législation commune pour toutes les maisons de l'Ordre (l'actuelle législation des moines).
    - S'il y avait un vote du CG pour une même législation, le vote devrait être pris conjointement, après un vote de sondage séparé (moines – moniales) afin qu'une branche n'impose pas quelque chose à l'autre.
- Deux suggestions :
  1. Une modification du n° 23 du Statut de la Visite Régulière qui précise l'intention du Visiteur : ordre, recommandation, suggestion.
  2. Que le Supérieur envoie une lettre au P.I. après la Visite pour faire un rapport sur la mise en œuvre de la Visite.
- En ce qui concerne le *Vade Mecum* sur le Père Immédiat, on rappelle qu'une mise à jour figure dans le *Livret Général* du CG 2011. On suggère de le mettre sur le site de l'Ordre.
- Il semble, pour certains, que le temps soit venu de déléguer une Abbessse pour la Visite dans des maisons de moines.
- Il est assez commun, dans l'Ordre, qu'une maison ait un P.I. d'une culture et d'une langue différentes. Il peut être bon d'avoir, de temps en temps, un Visiteur de la même langue.
- ORIENS, avec l'accord de certains, a exprimé son souhait que l'accent soit mis, non pas sur la législation, mais à un niveau pastoral : l'autorité partagée et la collaboration dans le service pastoral, une collaboration qui inclut le rôle actif d'une abbesse fondatrice d'une maison de moniales.

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

- Un autre point d'intérêt au cours des échanges fut la question de l'étendue de l'autorité du P.I. en ce qui concerne l'autonomie de sa Maison Fille. Le P.I. peut toujours avoir recours au CG quand sa Maison Fille ne répond pas aux directives d'une Visite.
- À la lumière du vote 64 du CG 2011, toutes les propositions faites sur le P.I. au dernier CG devraient être réétudiées au CG de 2014. Mais la CC pourrait dire que, compte tenu des réactions des Régions, elle ne pense pas opportun de réétudier la question du P.I. en soumettant cela à un vote au début du CG 2014

### **VOTE 20**

DANS LE CONTEXTE DU VOTE 64 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 AU SUJET DU PÈRE IMMÉDIAT, NOUS SOUHAITONS QUE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 UNE ÉTUDE DE LA LÉGISLATION DE LA VISITE RÉGULIÈRE.

OUI 15 NON 8 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 21**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DE L'OBLIGATION DE LA DÉLÉGATION.

OUI 8 NON 12 ABST. 5

**Proposition refusée**

### **VOTE 22**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA POSSIBILITÉ DE DÉLÉGUER À UNE ABBESSE LA VISITE D'UNE MAISON DE MOINES.

OUI 7 NON 9 ABST. 8

**Proposition refusée**

### **VOTE 23**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DU SUIVI DE LA VISITE RÉGULIÈRE.

OUI 21 NON 1 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 24**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DE LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS LA CARTE DE VISITE DISTINGUANT : ORDRE, RECOMMANDATION ET SUGGESTION.

OUI 19 NON 1 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 62**

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT SUR LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS LES CARTES DE VISITES RÉGULIÈRES ET LE SUIVI DES VISITES.

OUI 8 NON 12 ABST. 5

**Proposition refusée**

Le vote 63 n'a pas été pris puisque, pour la procédure simplifiée, il faut un document de travail)

### **VOTE 63**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE.



### **VOTE 64**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 19 NON 1 ABST. 5

**Proposition acceptée**

Le vote 65 n'a pas été pris puisque le vote 64 a été accepté)

### **VOTE 65**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

## **8. Lien entre une maison de moniales et sa fondation devenue autonome**

Lors du CG de 2011, un vote (n° 42) a été pris à ce sujet :

*NOUS DÉSIRONS QUE LES ABBESSES DISCUTENT AU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL LA POSSIBILITÉ D'UN LIEN JURIDIQUE ENTRE UNE MAISON DE MONIALES ET SA FONDATION AU MOMENT DE L'AUTONOMIE.*

OUI 76 NON 70 ABS 19

*Proposition acceptée*

6 Régions (REI, REM, CNE, RéCiF, REMILA, NED) ne souhaitent pas de législation et 8 Régions (CNE, US, ISLES, RE, RéCiF, NED, REMILA, CAN) demandent que cette question ne soit pas mise au programme du CG de 2014.

ORIENS a traité ce thème sous l'angle du partage d'autorité et de la collaboration entre le P.I. et l'abbesse de la maison fondatrice. La Région souhaiterait qu'on emploie le terme de « Maison Mère » pour la maison fondatrice, mais cela impliquerait un changement dans nos Constitutions (Cf. ORIENS 2013).

Il ne s'agit pas d'une question législative mais d'une question pastorale, à savoir la collaboration entre un P.I. et l'abbesse de la maison fondatrice. Il semble que, dans beaucoup de cas, la relation P.I. – Abbessse fondatrice – Supérieure de la fondation soit bonne, et, si elle ne l'est pas, une législation n'y changera rien.

L'Abbé Général rapporte le résultat des échanges sur ce point avec le Sous-Secrétaire de la CIVCSVA. Le point de vue de la Congrégation, c'est que nous ne sommes pas un Ordre mixte. Puisque les moines sont un Ordre clérical, les monastères de moniales se trouvent incorporés sous la juridiction des moines (des Pères Immédiats).

Suggestions pour répondre au vote 42 du CG de 2011 :

- que les abbesses se retrouvent entre elles durant le CG de 2014 pour discuter de la question. Mais cette suggestion semble aller à l'encontre de l'idée du Chapitre Général Unique
- organiser un panel composé de plusieurs (4) abbesses (fondatrices ou supérieures de fondation) suivi d'un échange.

### **VOTE 25**

EN APPLICATION DU VOTE 42 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011, NOUS SOUHAITONS QUE LA DISCUSSION DES ABBESSES AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 PORTE SUR L'AUTORITÉ PARTAGÉE ET LA COLLABORATION PASTORALE PLUS QUE SUR LA LÉGISLATION.

OUI 11 NON 9 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### VOTE 66

EN RÉFÉRENCE AU VOTE 42 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 AU SUJET DE LA DISCUSSION DES ABBESSES, NOUS SOUHAITONS UN PANEL COMPOSÉ DE PLUSIEURS ABBESSES SUIVI D'UN DIALOGUE AVEC L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

OUI 13 NON 4 ABST. 8

**Proposition acceptée**

### VOTE 67

NOUS SOUHAITONS QUE LES ABBESSES DISCUTENT PAR GROUPES LINGUISTIQUES ET PRESENTENT UN RAPPORT EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

(Le vote 67 n'a pas été pris puisque le vote 66 a obtenu la majorité)

Mises en candidatures et élection pour la composition du panel :

**M. Rosaria, Vitorchiano** 8, élue

M. Monica, Valsarena

**M. Cecilia, Tenshien** 17, élue

**M. Gilchrist, Tautra** 6, élue

M. Martha, Gedono

**M. Bibiane, Étoile Notre-Dame** 10, élue

M. Giovanna, Matutum

M. Myriam, Laval

## 9. Internet, Mass Media et les nouveaux moyens de communication

- Les Régions ont fait plusieurs suggestions afférentes à ce sujet et à son traitement au CG de 2014 :
  - qu'au CG de 2104, il y ait une réflexion sur l'utilisation d'Internet dans nos monastères (RéCiF, ISLES, RE, REI);
  - que ce sujet soit traité en lien avec la C.29 (ISLES);
  - qu'il y ait une présentation par un spécialiste.
  - que le sujet soit traité par la procédure extraordinaire
  - que cela soit traité au niveau des Régions et non pas au CG (CAN).
- Il y a eu quelques regrets à la fin du CG 2011 en raison du non-traitement de ce sujet.
- S'il y avait des directives ou des orientations de l'Ordre sur ce sujet, quel statut ou quelle autorité cela aurait-il ?
- Au cours des échanges, la CC s'est demandée comment améliorer le discernement de l'usage d'Internet. L'attention ne doit pas être trop portée sur la législation mais plutôt sur un partage d'expérience : Internet et les moyens de communications et vie monastique. Regarder ce sujet à la lumière de nos valeurs de séparation du monde, solitude, *lectio*, et écoute de la Parole de Dieu.
- Des questions anthropologiques à se poser :
  - Comment cela forme et affecte quelqu'un dans sa communication interpersonnelle ? Quels effets sur l'esprit d'une personne ?
  - Quelles influences sur les jeunes ?
  - Comment former à la culture monastique quelqu'un qui vit dans le monde numérique ?

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

- Une autre question est celle des membres plus âgés qui découvrent cette nouvelle réalité : ce nouveau média peut devenir une nouvelle forme d'activisme, de divertissement au monastère.
- Pour certains, ces nouveaux moyens sont une "réalité incontrôlable". Les nouveaux venus arrivent au monastère avec eux leurs appareils, y compris leur téléphone portable. Beaucoup, dans les communautés, ont l'usage d'un téléphone portable qui, aujourd'hui, offre toutes les fonctions possibles et inimaginables.
- Serait-il plus approprié de traiter cette question au niveau des Régions ou de chaque communauté ?
- La CC a manifesté son souhait qu'un expert soit invité pour traiter du sujet. L'apport de cet expert devra être plus pratique que théorique et prendre en compte plus particulièrement les questions anthropologiques et générationnelles soulevées par la CC, tout en tenant compte de la C.29
- Un rapide échange sur un éventuel expert intervenant a permis de donner quelques noms. Finalement, une Commission chargée de proposer des noms a été choisie.

### **VOTE 26**

NOUS SOUHAITONS INCLURE LE SUJET DES MASS MEDIA/INTERNET/COMMUNICATION AU PROGRAMME DU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 22 NON 2 ABST. 1 **Proposition acceptée**

### **VOTE 27**

NOUS SOUHAITONS TRAITER CE SUJET À LA LUMIÈRE DE LA CONST. 29.

OUI 17 NON 2 ABST. 6 **Proposition acceptée**

### **VOTE 28**

NOUS SOUHAITONS INVITER UN SPÉCIALISTE AU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL POUR PARLER SUR LE SUJET DES MOYENS DE COMMUNICATION.

OUI 19 NON 5 ABST. 1 **Proposition acceptée**

### **VOTE 29**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 22 NON 1 ABST. 2 **Proposition acceptée**

### **VOTE 30**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL DONNE QUELQUES ORIENTATIONS SUR L'USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION.

OUI 22 NON 2 ABST. 1 **Proposition acceptée**

Une Commission *ad hoc* pour rechercher l'intervenant pour le CG est choisie par "acclamation"

**D. Armand, Scourmont**

**D. Bernardo, Novo Mundo**

**M. Marie Christine, Le Rivet**

### 10. Les besoins financiers des maisons de l'Ordre

La genèse de ce sujet est une lettre de Dom Timothy à Dom Gérard de Genesee à propos de la situation financière des monastères du Nigéria et, plus largement, à propos de la question des finances de nombreux monastères. Il notait, en outre, que la Commission d'Aide de l'Ordre recevait des demandes d'aide mais qu'elle n'avait pas toujours l'argent nécessaire pour pouvoir y répondre.

- Comment planifier l'avenir pour permettre une certaine sécurité financière et être en mesure d'aider les communautés ?
- Actuellement, la grande majorité de l'argent donné provient des monastères de Scourmont, Westmalle et Orval. Les dons qui proviennent des communautés de l'Ordre n'ont cessé de diminuer au long des années.
- Il y a une réelle nécessité d'aider certaines communautés dans le domaine de la gestion (session de formation, envoi sur place d'une personne compétente pour aider dans ce domaine...) car certains de nos monastères ne peuvent pas gagner leur vie en raison du contexte économique dans lequel ils vivent.
- Il est nécessaire de revoir notre organisation du travail, peut-être de nous entraider au niveau du travail. Ce serait une nouvelle application de la *Charte de Charité* que de chercher des synergies économiques.
- S'il est indispensable de gagner sa vie, pouvons-nous continuer à maintenir certains de nos monastères qui sont immenses et requièrent beaucoup d'argent ?
- Une proposition concrète serait de créer un fond, mais, déjà, au cours d'un CG, cette suggestion avait été repoussée. Certains pensent que ce serait participer à un capitalisme pervers que le Pape dénonce et, qu'en période de crise financière, ce n'est pas opportun.

#### VOTE 46

DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014, NOUS SOUHAITONS ÉTUDIER LA MEILLEURE FAÇON DE RÉPONDRE AUX BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE AUJOURD'HUI.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

#### VOTE 47

NOUS SOUHAITONS QUE CE SUJET SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 16 NON 3 ABST. 6

**Proposition acceptée**

#### VOTE 48

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR INTRODUIRE CE SUJET.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

Mises en candidature et élection de la Commission chargée de rédiger ce document

**D. Armand, Scourmont** 14, élu

P. Philippe, Tamié

D. Eduardo, Azul

**D. Isidoro, Huerta** 18, élu

**M. Myriam, Laval** 17, élue

## 11. Divers

### 11.1 Les « petites communautés »

La RéCiF, suite à sa Réunion Régionale à Midelt, a proposé ce sujet, issu de l'expérience vécue lors de cette réunion. Le contexte et les échanges lui ont permis de changer de regard sur les petites communautés en écoutant ce qu'elles vivaient. La RéCiF propose que quelques supérieur(e)s de petites communautés puissent donner un témoignage lors du prochain CG.

- Difficile de définir ce que l'on entend par « petites communautés ». Une fondation est une petite communauté, certaines communautés font le choix d'être une communauté peu nombreuse, des grandes communautés sont devenues de petites communautés...
- Comment déterminer le choix des communautés qui témoigneraient ?
- Placer la question dans le contexte ecclésial, mais celui-ci diffère d'un continent à l'autre.
- Cette question rejoint un peu ce qui touche à la C.67 et aux communautés en fragilité croissante. Elle ressortira probablement dans les Rapports de maison.
- Ce qui importe, quelle que soit la communauté, c'est de vivre l'Évangile, d'avoir une vie monastique authentique... et le rôle du CG est de vérifier cela par le biais des Rapports de maison.

### VOTE 45

NOUS SOUHAITONS METTRE LA QUESTION DES PETITES COMMUNAUTÉS AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL 2014.

OUI 3 NON 15 ABST. 7

**Proposition rejetée**

### 11.2. Représentation moines/moniales à la CC

Ce sujet a été évoqué lors du dernier CG : désormais, avec le Chapitre Général unique, il y a une seule Commission Centrale. Actuellement, elle est composée d'un(e) représentant(e) de chaque Région excepté pour RAFMA, REMILA et ORIENS qui ont deux représentant(e)s.

Le fait d'avoir voté pour un CG unique montre qu'il y a une grande confiance dans l'Ordre et qu'il ne s'agit pas d'une question de « pouvoir ».

### 11.3. Clarification concernant l'élection d'un(e) Supérieur(e) de plus de 75 ans.

Un vote a été pris par les ISLES (Cf. ISLES 2013), en lien avec la situation propre à la Région. La discussion qui a suivi a montré qu'une clarification était nécessaire bien que cette situation se présente rarement.

### VOTE 38. A

NOUS SOUHAITONS DÉFINIR PLUS CLAIREMENT DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL LA LÉGISLATION CONCERNANT LE CAS OU UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS SERAIT ÉLUE SUPÉRIEURE.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 38. B**

NOUS SOUHAITONS AVOIR UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR CE SUJET.

OUI 25 unanimité **Proposition acceptée**

### **VOTE 38. C**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT RÉDIGÉ PAR LA COMMISSION DE DROIT.

OUI 22 NON 0 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 38. D**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

OUI 19 NON 4 ABST. 2 **Proposition acceptée**

(Le vote 38. D ayant été accepté, le vote 38.E n'a pas été pris)

### **VOTE 38. E**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE

#### **11.4 Document « État de l'Ordre »**

Plusieurs Régions se sont exprimées par vote et dans l'échange de la CC plusieurs questions ont été soulevées :

- Faut-il un tel document ?
- Faut-il en changer le nom ?
- Doit-il être une synthèse du CG ?
- Quand doit-il être rédigé ?
- Le fait qu'il y ait un texte après le CG est apprécié car il donne une vision de l'Ordre de manière réaliste.
- Les avis sur le moment opportun pour rédiger ce document divergent (pendant le CG ou après). Néanmoins, on rappelle que demander à deux capitulants de faire ce travail pendant le CG ne semble pas très raisonnable.
- Le titre « État de l'Ordre » peut sembler un peu prétentieux.
- Au dernier CG, 2 capitulants ont été élus et ont rédigé leur texte après. L'Abbé Général et son Conseil ont ensuite donné leur avis.
- Ce document est-il lu quand il arrive dans les communautés en novembre ou décembre ? NED met le texte au programme de sa Réunion Régionale suivante, toutes les communautés de la RE étudient ce texte.

### **VOTE 10**

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT REDIGÉ UN DOCUMENT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE.

OUI 21 NON 1 ABST. 3 **Proposition acceptée**

### **VOTE 11**

NOUS SOUHAITONS QUE LE TEXTE SOIT UNE SYNTHÈSE DU TRAVAIL ET DES POINTS LES PLUS SIGNIFICATIFS DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 25 unanimité **Proposition acceptée**

### VOTE 12

NOUS SOUHAITONS GARDER LE TITRE « ÉTAT DE L'ORDRE » POUR CE DOCUMENT.

OUI 11 NON 12 ABST. 2 **Proposition refusée**

### VOTE 13

NOUS DÉSIRONS QUE CE DOCUMENT SOIT REDIGÉ DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 1 NON 22 ABST. 2 **Proposition refusée**

### VOTE 14

CE DOCUMENT EST REDIGÉ PAR UNE ABBESSE ET UN ABBE ÉLUS AU DÉBUT DU CHAPITRE GÉNÉRAL PAR LES CAPITULANTS ET EST APPROUVÉ PAR L'ABBÉ GÉNÉRAL ET SON CONSEIL.

OUI 25 unanimité **Proposition acceptée**

### VOTE 31

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « SYNTHÈSE DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

OUI 11 NON 8 ABST. 6 **Proposition acceptée**

(Le vote 31 ayant été accepté, les votes 32 et 33 n'ont pas été pris)

### VOTE 32

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « VISION GLOBALE DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

### VOTE 33

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « RAPPORT FINAL DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

### 11.5. Procédure complémentaire

Ce sujet a été abordé par la REMILA. Il fait référence à un vote (n°19) de la RGM 2005 : « *Nous souhaitons qu'il y ait un Chapitre Général Unique qui respectent les « saines différences et la complémentarité des dons des moines et des moniales selon la C.72, 1) »*. La « procédure complémentaire » offrirait la possibilité d'avoir, si nécessaire, des commissions d'Abbés et d'Abbesse, des votes de sondage différenciés, des commissions, des panels et enfin des consultations avant le vote final (Cf. REMILA 2013).

- Il y a une différence dans l'Ordre entre moines et moniales, d'âges, de cultures... il faut veiller à cette diversité pour rechercher un consensus. Le CG a déjà tous les outils pour le rechercher.
- Ne pas se laisser dominer par les peurs, ni chercher à se donner des garanties juridiques. Beaucoup pensent qu'il faut d'abord vivre cette expérience nouvelle d'un Chapitre unique.
- Mieux vaut laisser la Commission de Coordination discerner de l'opportunité d'un dialogue seulement entre abbés ou seulement entre abbesse.
- REMILA voulait faire prendre conscience des approches différentes et complémentaires et rappeler le vote de la RGM 2005.

## VOTE 85

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DE LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 1 NON 21 ABST. 3

**Proposition rejetée**

### 11.6. Livret bleu

Ce livret, œuvre de Dom Armand lorsqu'il était Procureur, mis à jour en 2002, donne des informations statistiques sur toutes les communautés de l'Ordre. C'est un outil de travail apprécié.

Dom Armand est prêt à le mettre de nouveau à jour avec les statistiques fournies par la Maison Généralice.

### 11.7 Variae

- La C.29 : la REM a demandé que cette Constitution demeure inchangée. Après échange sur le sujet, la CC décide de ne pas prendre de vote.
- La procédure ordinaire : la NED, suite à l'expérience du dernier CG (très longues discussions sur les rapports des Commissions, prises de décisions contraires aux recommandations des Commissions, débat...), a demandé que cette procédure soit revue (Cf. NED 2012). Si certains partagent cet avis, on rappelle néanmoins qu'il convient que la CC soit attentive aux sujets qu'elle donne à traiter par cette procédure.  
La CC décide de ne pas prendre de vote.

## 12. Organisation du CG

### 12.1. Liturgie

Cette question a été étudiée par plusieurs Régions.

Plusieurs suggestions ont été faites :

- pour l'Eucharistie :
  - On suggère d'utiliser la langue de la Région qui préside.
  - On préfère utiliser une langue vivante plutôt que le latin pour que la célébration soit plus dynamique et plus compréhensible.
  - On suggère de modifier l'agencement de la salle où se célèbre l'Eucharistie en plaçant l'autel au centre
  - Toujours en raison de l'agencement de la salle, faut-il limiter le nombre de concélébrants ? Ce serait délicat.
  - Il a été suggéré de célébrer dans la Basilique, mais les horaires et le prix ne conviennent pas.
- pour Laudes et Vêpres, tous souhaitent que cela se passe comme au CG 2011. Dom Hugues des Neiges a proposé de préparer les livrets comme en 2011.



## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

- le Premier après-midi du CG : il a été suggéré de le réserver à la prière pour se préparer au CG. Certains pensent que, comme il y a généralement 1/3 de nouveaux capitulants, cela leur permettrait de se familiariser avec les lieux.

### **VOTE 6**

NOUS SOUHAITONS LA CÉLÉBRATION DES LAUDES TOUS ENSEMBLE COMME AU CHAPITRE UNIQUE DE 2011.

OUI 25            unanimité

**Proposition acceptée**

### **VOTE 7**

NOUS SOUHAITONS QUE LA LANGUE UTILISÉE POUR LA CÉLÉBRATION DE L'EUCARISTIE SOIT LAISSÉE AU CHOIX DE LA RÉGION QUI ANIME.

OUI 24            NON 0            ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 8**

NOUS SOUHAITONS LA CÉLÉBRATION DES VÊPRES COMME AU CHAPITRE DE 2011.

OUI 25            unanimité

**Proposition acceptée**

### **VOTE 9**

POUR FAVORISER UNE MEILLEURE PARTICIPATION DE TOUS À LA CÉLÉBRATION EUCARISTIQUE, NOUS SOUHAITONS QUE L'EMPLACEMENT DE L'AUTEL SOIT RECONSIDÉRÉ.

OUI 19            NON 1            ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 49**

NOUS SOUHAITONS AVOIR L'APRÈS-MIDI DU PREMIER JOUR LIBRE POUR LA PRIÈRE ET LE SILENCE EN PRÉPARATION AU TRAVAIL DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 21            NON 2            ABST. 2

**Proposition acceptée**

## **12. 2. Évaluations au cours du CG**

La CC a examiné la question des évaluations durant le CG : quand doivent-elles être faites et combien de fois ? Personne ne doute de l'importance de celles-ci, mais les avis divergent sur le nombre.

- on rappelle leur rôle : des évaluations rapides faites en Commissions pour améliorer des choses pratiques, s'il y a des problèmes.
- on se demande s'il faut en faire pendant qu'on étudie les Rapports de maisons ou seulement quand on commence à traiter des autres points.
- elles pourraient être hebdomadaires, pour donner du dynamisme au Chapitre.
- Il est rappelé que le prochain GC durera 18 jours et qu'il y aurait donc 3 évaluations si elles sont hebdomadaires.
- Afin de ne pas multiplier pour multiplier, on pense que des suggestions peuvent être remises à la Commission de Coordination
- Il serait bon d'établir des lignes directrices afin d'améliorer les communications entre les Commissions et la Commission de Coordination, cette dernière devant recevoir les informations en temps utile.

### **VOTE 51**

AU COURS DU CHAPITRE GÉNÉRAL, NOUS SOUHAITONS AVOIR TROIS ÉVALUATIONS INCLUANT L'ÉVALUATION FINALE.

OUI 5 NON 20 ABST. 0

**Proposition refusée**

### **VOTE 52**

AU COURS DU CHAPITRE GÉNÉRAL, NOUS SOUHAITONS AVOIR DEUX ÉVALUATIONS INCLUANT L'ÉVALUATION FINALE.

OUI 23 NON 1 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **12. 3. Président(e) – Vice-président(e) – Secrétaire des Commissions**

Suite à une proposition de la RéCiF (Cf. RéCiF 2012), la note sur *Le rôle du/de la président(e), vice-président(e) et du/de la secrétaire des Commissions* est revue. Pour s'assurer que ces charges soient confiées à des personnes compétentes, il est souhaitable qu'elle soit lue avant leur élection.

### **VOTE 44**

NOUS SOUHAITONS QUE LA « PETITE NOTE » SUR LE RÔLE DES PRÉSIDENT(E)S, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DES COMMISSIONS SOIT LUE EN COMMISSIONS AVANT LEUR ÉLECTION.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

**Le texte *rôle du/de la président(e), vice-président(e) et du/de la secrétaire des Commissions* se trouve en Annexe p. 36**

### **12. 4. Secrétaire de la Commission de Coordination**

Il faut élire quelqu'un pour assurer le service de Secrétaire de la Commission de Coordination pour le CG de 2014.

Mises en candidature et élection :

**P. Thomas, Maison Générale/La Trappe** 19, élu

D. Mark, Vina/Gethsemani

P. Germain, Koutaba

### **12. 5. Les délégués**

Le thème des délégués a fait l'objet de votes dans plusieurs Régions (RE, NED, RéCiF, REM, RAFMA, REI, ORIENS).

- Il convient d'obtenir, avant le CG, des précisions sur le rôle des délégués. Il y a des opinions contraires concernant le droit de vote (7 Régions ont voté contre le droit de vote).
- La présence des délégués n'est pas un caprice de l'Ordre mais cela rejoint l'esprit du Concile. Beaucoup de Congrégations en ont.
- Si les communautés les préparent pour les Réunions Régionales et leur donnent une certaine valeur, elles doivent les envoyer au CG, sinon c'est moins profitable.

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

- On mentionne la nécessité d'une étude et d'une législation à ce sujet. Les délégués, lors du CG 2011, ont eux-mêmes demandé des directives sur leur rôle.
- Voulons-nous des délégués non capitulants ? Les capitulants ont le droit de vote. Si on souhaitait donner le droit de vote aux des délégués, il serait nécessaire de revoir la composition du Chapitre.
- Quelques aspects négatifs mentionnés : le manque d'expérience et par conséquent de compréhension des problèmes, non connaissance de l'Ordre et de son fonctionnement...
- Quelques points positifs : la préparation des délégués parfois meilleures que celle des abbés ; les délégués peuvent aider les capitulants en apportant le point de vue de la base car ils ont une expérience différente de la vie monastique les supérieurs...
- Quant au nombre, on discute pour savoir s'il doit y en avoir un ou deux. Comme on a un CG Unique, il paraît raisonnable de poursuivre ce qui se faisait jusqu'à présent.
- On demande qu'il y ait une commission *ad hoc* pour rédiger un document sur la participation des délégués au CG, et qu'il soit rédigé avant le prochain CG. L'assemblée propose de confier ce travail à Dom Olivier (Cîteaux), M. Kathy (Redwoods) et à Dom Roberto (Cardena)

### **VOTE 34**

NOUS SOUHAITONS APPLIQUER LE ST 78.B.A SELON LEQUEL LES DÉLÉGUÉS NE JOUISSENT PAS DU DROIT DE VOTE AU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 17 NON 3 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 35**

NOUS SOUHAITONS ADAPTER LE N°1.2 DU RÈGLEMENT DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE TELLE SORTE QUE LES DÉLÉGUÉS N'AIENT PLUS LE DROIT DE VOTE DANS LES COMMISSIONS, NI LORS DES VOTES DE SONDAGE NI LORS DES VOTES DE PROCÉDURE.

OUI 10 NON 8 ABST. 7

**Proposition acceptée**

### **VOTE 36**

NOUS SOUHAITONS QU'UN BREF DOCUMENT SOIT ELABORÉ AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 CLARIFIANT LA PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 37**

NOUS SOUHAITONS QUE LES SUGGESTIONS FAITES PAR LES DÉLÉGUÉS À LA FIN DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 SOIENT PRISES EN COMPTE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE CE DOCUMENT.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 81**

NOUS SOUHAITONS QUE LE BREF DOCUMENT CLARIFIANT LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL SOIT RÉDIGÉ AVANT LE CHAPITRE PAR UNE COMMISSION *AD HOC* COMPOSÉE DE M. KATHY (REDWOODS), DOM OLIVIER (CITEAUX), DOM ROBERTO (CARDENA).

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### 12.6. Les invités

La CC a échangé sur deux points : qui doit être invité, et, les invités doivent-ils prendre la parole, si oui, pendant combien de temps.

- Notre appartenance à la famille bénédictine et cistercienne en particulier nous conduit à inviter l'Abbé Primat et l'Abbé Général de l'Ordre Cistercien comme précédemment
- L'Abbesse Présidente de la Congrégation de Las Huelgas est toujours présente mais elle a, jusqu'à présent, refusé de prendre la parole. Comme il y aura une nouvelle Abbesse Présidente lors du CG de 2014, on espère qu'elle acceptera peut-être de parler.
- Les laïcs Cisterciens : combien doivent être invités ?
- Suggestions :
  - L'Abbé Primat de Bénédictins
  - L'Abbé Général de l'Ordre Cistercien
  - Le Préfet de la CIVCSVA, ou le nouveau Secrétaire ou le Sous-Secrétaire, P. Paciolla
  - La Supérieure Générale des Bernardines d'Esquermes
  - La Supérieure Générale des Bernardines d'Oudenaarde
  - Les Laïcs Cisterciens
  - Les Évêques de l'Ordre
  - Le Président de l'AIM
  - Un membre de la Commission d'Aide
  - Un membre de la Commission des Finances
  - La Postulatrice
  - La présidente d'ARCCIS

#### **VOTE 82**

NOUS DÉLÉGUONS À L'ABBÉ GÉNÉRAL ET À SON CONSEIL LE CHOIX DES INVITÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL ET LEUR MODE DE PARTICIPATION.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### 12. 7. Audience papale

Ce point est traité rapidement vu le large assentiment. La question est de savoir quelle type d'audience on peut obtenir : publique, privée, générale... Il est suggéré d'inviter le Pape à rendre visite au CG mais cela semble difficilement réalisable.

#### **VOTE 50**

NOUS SOUHAITONS UNE AUDIENCE PAPALE PRIVÉE DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### 12. 8. Personnel pour le CG

Il s'agit de suggérer des noms de personnes pouvant remplir les différents services durant le CG 2014 : coordinateur du secrétariat, un(e) secrétaire et un(e) assistant (dactylo) pour chacune des trois langues principal, des interprètes, des traducteurs/trices, des personnes capables de traduire rapidement des textes envoyés par e-mail, tout en restant dans leur monastère. Il faut également quelqu'un chargé de l'informatique et du site web du CG.

Le Docteur Bessonneau est d'accord pour revenir. Il faut lui adjoindre une infirmière. Il est suggéré de prendre un contrat d'assurance santé pour le CG, ce qui couvrirait d'éventuels frais médicaux et mettrait à disposition du personnel médical et infirmier.

Chaque Région est invitée à réfléchir et à proposer des noms au Conseil de l'Abbé Général.

Mises en candidature et élection du Cérémoniaire

D. Brendan, New Melleray

D. Jean-Marie, Désert

P. Klemens, Lamanabi

D. Richard, Roscrea

**F. José-Luis, Cardena et S. Lourdes, Armenteira (Délégués de la RE) 12, élus**

### 12. 9. Utilisation des nouvelles technologies au CG

En réponse à une suggestion de la Coordinatrice du Secrétariat du CG de 2011, la CC a réfléchi sur les avantages et les inconvénients d'utiliser les nouvelles technologies (tablette, ordinateur portable...) pour limiter le besoin d'imprimer et de distribuer les nombreux documents produits durant le CG.

## II. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBÉ GÉNÉRAL

Dom Eamon présente différents points à son Conseil Plénier durant la CC de Cîteaux :

1. Situation de quelques communautés du Nigeria.
2. L'Archevêque d'Alger (Algérie), Mgr Bader, recherche quelques moines pour réoccuper Tibhirine.
3. L'Archevêque de Rabat (Maroc), Mgr Landel, propose un monastère qu'une communauté de moniales melkites vient de quitter récemment afin qu'une communauté de moniales de l'Ordre s'y installe comme complément de la présence des moines à Midelt.
4. D'autres points ont été abordés.

=====

### **AVIS IMPORTANT :**

- **Les documents de travail doivent arriver à la Maison Généralice au plus tard fin janvier 2014.**
- **Les Rapports de Maison doivent arriver à la Maison Généralice au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2014.**
- **Il faut arriver au CG avec le Rapport de Région et ses traductions.**

### III. DIVERS

#### 1. Textes modifiés pour un Chapitre Général Unique

Suite au décret d'approbation, par le Saint-Siège, d'un Chapitre Général Unique, le texte latin des Constitutions modifié en conséquence a été présenté au Saint-Siège. On attend son accord pour ensuite traduire ce texte dans les trois langues officielles de l'Ordre.

Le texte du Règlement du CG sera modifié pour la même raison et se trouvera dans le *Livret Général* du CG 2014.

#### 2. Doctorat de sainte Gertrude

Dom Olivier (Cîteaux) donne aux membres de la CC un dossier dans lequel il explique le processus de la demande de concession de la dignité de Docteur de l'Église à Sainte Gertrude d'Helfta.

- Dans ce dossier figurent une série de documents (relation sur l'éventuel doctorat et son opportunité, propositions de lettres postulatrices...).
- Pour demander le doctorat, il faut envoyer environ de cent à cent cinquante lettres postulatrices en répondant à un formulaire élaboré à ce sujet. Il y en a actuellement une cinquantaine.
- Il serait opportun d'organiser des sessions sur sainte Gertrude. Une se tiendra à Cîteaux du 3 au 8 février 2014.
- La dévotion à sainte Gertrude est très diffusée en Amérique du Sud, cela vaut donc la peine de poursuivre la démarche. En juillet 2013, il y aura une rencontre monastique à Mexico, l'étude des écrits de sainte Gertrude sera un des sujets abordés et diverses pièces liturgiques seront composées à cette occasion.
- Il serait très souhaitable que la collaboration de « Cistercium » serve d'exemple pour d'autres revues.

#### 3. Congrès sur saint Bernard à Vina (USA)

Dom Paul Mark de Vina informe que durant l'année 2015, on célébrera le 900<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de Clairvaux par saint Bernard.

- À cette occasion, l'abbaye de New Clairvaux/Vina, Californie, prévoit une célébration qui se déroulera en juin 2015
- De nombreuses activités culturelles sont prévues, notamment sur l'architecture cistercienne avec l'inauguration de la salle capitulaire d'Orvila reconstruite.
- Quelques conférences sont prévues :
  - Saint Bernard et l'architecture de Clairvaux et de ses maisons filles
  - Bernard de « Cîteaux », fondateur de Clairvaux
  - Guillaume de saint Thierry et Bernard de Clairvaux : amitié et théologie
  - Y-a-t-il une vie après Bernard de Clairvaux ?

### 4. Cause du Père Romano Botegal

Dom Giacomo de Tre Fontane informe l'assemblée que le P. Romano Botegal devrait très prochainement être reconnu « vénérable ».

### 5. OCSO France

Mère Marie Christine du Rivet donne un aperçu du travail entrepris : depuis septembre 2012, les abbés et abbesses de France ont commencé des dialogues sur les situations actuelles de leurs communautés en raison de la diminution du nombre, de la difficulté : liée travail, à trouver un supérieur, à gérer les bâtiments... C'est le seul lieu qui leur permet d'échanger tous ensemble puisqu'ils appartiennent à 4 Régions différentes. Le but est de s'acheminer vers une vision commune qui n'oblige personne mais qui permette à ceux qui veulent avancer d'avancer ensemble. Ce travail suppose un va-et-vient entre le groupe et les communautés.

Il y a eu 2 réunions en présence d'un modérateur qui ont abouti à confier à 6 membres la rédaction d'un document pour interpeller les communautés (questions au supérieur, au P.I., au prieur, aux responsables d'emploi, à chacun, et aux plus jeunes). Cela permet de s'interroger concrètement sur les conditions de viabilité normales d'un monastère de notre Ordre en France.

Une prochaine réunion est prévue en septembre 2013.

(On peut trouver une présentation plus détaillée faite par Dom Éric d'Aiguebelle dans les comptes-rendus REM et CAN 2013).

### 6. Évaluation de la CC 2013

En premier lieu, Il y a le fait marquant de la coïncidence entre la réunion de la CC à Cîteaux et le 900<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée de saint Bernard en ce monastère. Tout le monde a ressenti cela comme une grâce particulière. Un grand merci à Dom Olivier, aux frères hôteliers et à la communauté pour l'accueil chaleureux et fraternel, pour tous les services offerts, la grande qualité et la sérénité de la liturgie, et pour le fonctionnement parfait de cette CC.

Un fait saillant : durant cette réunion, on s'est principalement occupé de la vie des communautés en osant regarder la situation telle qu'elle est, en cherchant comment s'entraider. Avec nos limites, nos pauvretés..., on est fier d'appartenir à l'Ordre. Quand une pauvreté est embrassée, elle génère une richesse. C'est l'expérience de ces jours, où l'on a également senti la joie de se retrouver ensemble, la liberté qui grandit entre nous.

Il y a parfois eu du flou durant les sessions, on ne savait pas trop où on allait mais cela a permis aux participants d'échanger, d'exprimer leur opinions sans agressivité. Merci à la Commission de Coordination qui a permis cela et qui a beaucoup travaillé. Merci à M. Danièle pour le travail de préparation de cette réunion, ainsi qu'aux traducteurs et secrétaires.

L'Abbé Général clôt la réunion : « Le rassemblement des abbés et abbesses en Commission Centrale, c'est pour le bien de l'Ordre et cela soutient la vie des moines et des moniales de l'Ordre. J'espère que cette réunion va contribuer à leur bien. Que Dieu nous bénisse tous ! Amen ! »



## IV. ANNEXES

### 1. ÉTUDE des RAPPORTS de MAISON au CHAPITRE GÉNÉRAL de 2014

(document utilisé à la RGM 2011 – modifié par la Commission Centrale, Cîteaux 2013)

#### A - Rédaction des Rapports de Maison

**1.1** - Le but du rapport de Maison est de partager avec l'ensemble de l'Ordre la situation réelle de la communauté. Il est rédigé par celle-ci avec son supérieur en collaboration avec le Père Immédiat qui veille à ce qu'il donne une information réelle de la communauté, sans en rester à des considérations théoriques.

**1.2** – En le rédigeant la communauté réfléchit sur son expérience monastique vécue, spécialement du point de vue de la formation, abordant cette question d'une façon concrète, et évitant les considérations abstraites. Cela se fait normalement à travers des dialogues communautaires. La communauté pourra s'inspirer du document qui lui sera proposé. On pourra aussi utiliser la dernière Carte de Visite.

#### B – Traitement des Rapports de Maison durant le Chapitre Général

**2.1** - L'étude des Rapports de Maison est le principal aspect de la sollicitude pastorale collégiale du Chapitre Général envers les communautés de l'Ordre. Le Chapitre Général exerce cette sollicitude en confiant la lecture et l'étude des Rapports de Maisons, aux Commissions du Chapitre Général.

**2.1.1** - Après avoir lu et discuté les rapports, la Commission dialogue avec le Supérieur. Le Père Immédiat, qui a toujours le droit de fournir l'information appropriée au Président de la Commission qui étudie le rapport de sa maison fille sera consulté sans que cela implique nécessairement sa participation aux échanges. S'il faut davantage d'information, la Commission prendra contact avec des membres du Chapitre qui sont au courant du cas en question. Dans les deux cas, cela peut se faire en présence ou en l'absence du Supérieur de la maison, suivant l'opportunité.

**2.1.2.** - Tout au long de cette étude, chacun sera attentif à respecter la légitime sensibilité du Supérieur de la communauté étudiée et celle de toutes les personnes concernées. S'il faut transmettre quelque information de caractère délicat, afin de permettre une intervention pastorale éclairée, tous les participants resteront conscients de leur devoir de respecter la charité et la confidentialité.

[Au début du Chapitre Général, après leur élection, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Commissions auront une réunion avec un membre de la Commission de Coordination afin de recevoir quelques indications sur la façon de remplir leur tâche.]

### a) L'étude des Rapports de Maison dans les Commissions du Chapitre

**2.2** – Chaque Commission étudie tous les rapports qui lui sont confiés.

**2.2.1** - Dans cette étude, les Commissions seront attentives par exemple

à :

- La qualité de la formation à chacune des étapes de la vie monastique.
- L'équilibre effectif entre la *lectio*, la liturgie et le travail.
- La sollicitude pastorale du Supérieur à l'égard de sa communauté ; par exemple à l'égard des personnes âgées et infirmes, ou de ceux qui sont en formation initiale.
- Comment la communauté fait face à certains défis comme celui de l'inculturation, spécialement dans le domaine de la formation.
- Les moyens à la disposition du supérieur pour assurer sa propre formation continue ainsi que son propre équilibre et sa croissance humaine.
- La relation avec le Père Immédiat.
- Comment, s'il y a lieu, l'Abbé fait-il face à sa grande filiation.

**2.2.2** - La sollicitude pastorale à l'égard des communautés étudiées et à l'égard de leurs supérieurs s'exercera normalement à travers : des avis, de l'approbation, de l'encouragement, des recommandations et du support fraternel. Les Commissions pourront aussi choisir d'envoyer un message aux communautés concernées.

**2.2.3** - Lorsqu'elle doit prendre une décision concernant une communauté, la Commission en discutera toujours avec le supérieur concerné, et consultera le Père Immédiat.

**2.2.4** - En exerçant sa sollicitude pastorale à l'égard de la communauté et de son supérieur, la Commission peut être amenée à prendre une **décision** et en exiger l'application en vertu de l'autorité qui lui est déléguée par le Chapitre Général sauf quand il s'agit de droits réservés au Chapitre Général [cf. C 79]. La Commission établira clairement par écrit la nature de sa décision ainsi que ses limites.

**2.2.5** - Dans les cas où une décision doit être imposée, un vote majoritaire des membres de la Commission est requis.

**2.2.6** - Il est possible à un supérieur de faire appel à l'Assemblée Plénière concernant une décision prise par une Commission à son sujet ou au sujet de sa communauté. Il le fera par l'intermédiaire de la Commission de Coordination. Pour que cet appel soit possible, les Commissions n'attendent pas les derniers jours du Chapitre Général pour prendre leurs décisions.

**2.2.7** - Toutes les décisions des Commissions seront communiquées à l'Assemblée Plénière de la façon jugée opportune par la Commission de Coordination.

**2.2.8** - Chaque Commission rédigera un rapport offrant une vision générale des communautés qu'elle aura étudiées. Dans ce rapport on fera mention des aspects particuliers ou des caractéristiques communes qui pourraient intéresser tout l'Ordre, tout particulièrement dans le domaine de la formation.

### **b) Situations demandant une attention pastorale spéciale**

**2.3.1** - Il peut se présenter des situations qui appellent un soin pastoral ultérieur, par exemple parce que :

- l'intervention pastorale de la Commission n'a pas été acceptée par les personnes concernées ;
- il faut plus de temps ainsi que des interventions spéciales dans des situations compliquées.

**2.3.2** - Dans ces cas, la Commission demandera à la Commission de Coordination de créer une Commission *ad hoc* composée de personnes choisies en fonction de leur expérience et de leur capacité à intervenir dans cette situation particulière. Pour établir cette Commission, la Commission de Coordination consultera chaque fois l'Abbé Général et son Conseil. Ensuite, elle tiendra compte, autant que possible, des propositions de la Commission du Chapitre qui a demandé cette Commission *ad hoc*. Les conclusions de cette Commission *ad hoc* seront transmises à la Commission qui fera alors les recommandations voulues et, s'il le faut, prendra les décisions nécessaires.

**2.3.3** - Le suivi des décisions prises par une Commission sera normalement assuré par le Père Immédiat ; si cela n'est pas opportun, la Commission déterminera à qui revient la charge d'assurer le suivi.

### **c) Communication de l'information**

**2.4** - Les secrétaires des Commissions feront régulièrement au/à la secrétaire de la Commission de Coordination un rapport du progrès de leurs travaux dans l'étude des Rapports de Maison.

**2.5** – Un membre du Conseil de l'Abbé Général servira de lien entre celui-ci et la Commission de Coordination.

**2.6** - Les rapports des Commissions, à la fin de leurs travaux, seront communiqués à l'Assemblée Plénière dans la forme jugée la plus opportune par la Commission de Coordination.

**2.7** - Les secrétaires des Commissions, à la fin de leur travail en Chapitre Général, donneront à la Commission de Coordination toute la documentation sur laquelle on aura travaillé dans les Commissions.

**2.8** - Tous les documents établis par les Commissions du Chapitre seront présentés aux personnes concernées – Supérieur(e), Père Immédiat – ainsi qu'à l'Abbé Général, avant d'être présentés en séance plénière.

**2.9** – À la fin du Chapitre Général le/la secrétaire de la Commission de Coordination remettra à l'Abbé Général une documentation complète sur les travaux du Chapitre Général.

### **d) Synthèse du Chapitre Général**

**3.1** – Un document sera rédigé après le Chapitre Général. La rédaction en sera confiée à deux Capitulants (abbé et abbesse) élus par le Chapitre Général au début de celui-ci. Il sera approuvé par l'Abbé Général et son Conseil.

**3.2** – Ce document sera une synthèse du travail et des points les plus significatifs du Chapitre Général.

====

## 2. Petite note à propos du rôle du président(e), vice-président(e) et du/de la secrétaire des Commissions

-----

***Le rôle du président et celui du secrétaire sont très différents, et requièrent donc des compétences différentes.***

### **Le Président :**

- ▶ Dans les commissions, le président est chargé de modérer les séances, c'est donc plutôt un **modérateur**.
- ▶ Ce n'est pas un titre honorifique, mais un service qui est à confier à un membre qui a, autant que possible, l'expérience d'un Chapitre Général. Mais ce n'est pas nécessairement au plus ancien qu'il convient de confier ce service.
- ▶ Le modérateur doit avoir bien présent à l'esprit l'agenda de la réunion et il organise le temps d'échange en fonction de cet agenda. Par exemple, en ce qui concerne l'étude des rapports, chaque commission a entre 10 et 13 rapports à étudier. Il semble qu'une moyenne d'une heure et demie par rapport (plus pour certains, moins pour d'autres) serait une bonne mesure.
- ▶ Le modérateur mène la réunion de telle façon que tous les membres puissent s'exprimer, il offre à chacun la possibilité de parler.
- ▶ Il veille à ce que la discussion ne s'égaré pas hors du sujet.
- ▶ Il formule des votes quand cela s'avère nécessaire pour clarifier un échange.
- ▶ A la fin de chaque réunion, nous suggérons de prendre quelques instants pour que le groupe se mette d'accord sur les points à mentionner dans le compte rendu que rédigera le secrétaire.
- ▶ Le modérateur s'assure ensuite que le compte rendu est fidèle et remis en temps voulu au Coordinateur général du secrétariat.

**Un vice-président** est élu pour remplacer le président en cas d'absence de ce dernier pour d'autres tâches. Son rôle est donc semblable, en ce cas, à celui du Président.

### **Le secrétaire :**

- ▶ Ce n'est pas une tâche à confier nécessairement à un délégué ni au membre le plus jeune de la commission ... mais à quelqu'un qui a des aptitudes pour remplir ce service.
- ▶ Il prend des notes pour pouvoir faire une synthèse de l'échange et non un rapport minutes.
- ▶ Il veille à ce que son rapport présente aussi bien le point de vue de la minorité que celui de la majorité.
- ▶ En temps opportun, le secrétaire rédige son rapport et le dispose selon les indications fournies par le Coordinateur général du secrétariat et le présente au président de la Commission (cf. ci-dessus).
- ▶ Il en transmet enfin un exemplaire au Coordinateur Général du Secrétariat et en garde un pour lui.

Si la Commission de Coordination demande à plusieurs secrétaires de se grouper pour faire un seul rapport à présenter en séance plénière, seul ce rapport final est à donner au Coordinateur général du secrétariat.

Si le modérateur remplit bien son service, le travail du secrétaire sera facilité.

***Il est à noter que le service de secrétaire ne doit pas être assuré par la personne qui remplit celui de vice-président.***

### **3. Homélie de Dom Olivier, Abbé de Cîteaux, pour la célébration du 9ème centenaire de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux célébrée le 8 juin 2013.**

#### **SAINT BERNARD 9e centenaire de son entrée à Cîteaux**

Les lectures que nous venons d'entendre ont une résonance particulière en cette année du 9e centenaire de l'entrée de Bernard de Fontaine à Cîteaux. A vrai dire, on ne sait pas grand-chose de l'enfance et de la jeunesse de Bernard, mais personne ne met en doute que, des 7 enfants de Tescelin et Aleth, Bernard est le seul à faire des études à l'école des chanoines de Saint-Vorles, à Châtillon-sur-Seine. Il y reçoit une formation littéraire solide qui n'a pu que l'aider à développer des dons naturels qui, à l'évidence, étaient exceptionnels. Plus important encore, on peut affirmer que c'est là, dans cette école de clercs, qu'il commence à prendre goût à la Parole de Dieu écoutée, chantée dans la liturgie, et commentée par les Pères de l'Eglise. Il la mémorise, elle devient sa propre langue, son moyen normal d'exprimer ses idées, ses sentiments, et de laisser s'épancher l'intense vitalité qui l'anime déjà.

Bernard est un « surdoué », d'une richesse humaine réellement extraordinaire, dans les domaines de l'intelligence, de l'affectivité, des talents artistiques. Qu'allait-il devenir ? Sa famille le destine à la cléricature, et elle le voit déjà à un poste important, ... au moins un évêché ! Bernard s'oriente autrement, sans crainte de déconcerter son entourage. Il choisit Cîteaux, ce « nouveau monastère » qui n'était pas inconnu, mais qui faisait alors pâle figure à côté de saint Bénigne de Dijon et surtout de Cluny alors au faite de sa renommée. Fondé depuis une 15e d'années, Cîteaux se voulait fidèle à la Règle de saint Benoît, en évitant le plus possible les compromis avec l'esprit mondain. Entrer à Cîteaux ne flattait ni les plaisirs de la chair ni l'orgueil de l'esprit. Bernard décide de faire le pas qui restera celui de toute sa vie. Il a prié, et l'intelligence lui a été donnée. Ce qu'il veut, c'est la ferveur du cœur et la radicalité de l'évangile. Il a supplié, et l'esprit de la Sagesse est venu sur lui. Il l'a préférée aux trônes et aux sceptres, il l'a aimée plus que la santé et la beauté.

Plus tard, avec quelle justesse et quel talent il parlera de la Sagesse du Verbe incarné ! On accourra de loin pour le voir, l'entendre, le toucher ! Mais aujourd'hui, il n'a que 22 ans et il entre à Cîteaux. Celui que le Seigneur va bientôt mettre sur le lampadaire pour éclairer l'Eglise et l'Europe choisit de disparaître comme le sel dans la pâte. Il trouve à Cîteaux un lieu sûr pour se cacher au plus secret de la face de Dieu, loin des intrigues des hommes. Vous me permettrez de dire ici, peut-être avec un excès d'audace, un refrain que mes frères ont entendu tout au long de ce 9e centenaire : Bernard n'aurait sans doute jamais exercé l'influence que l'on sait s'il n'avait pas reçu à Cîteaux une formation monastique à la mesure de sa personnalité exceptionnelle. Il est un fils de Cîteaux qui doit à sa mère d'avoir été ce qu'il fût ! En ce sens, il est Bernard de Cîteaux avant d'être Bernard de Clairvaux !

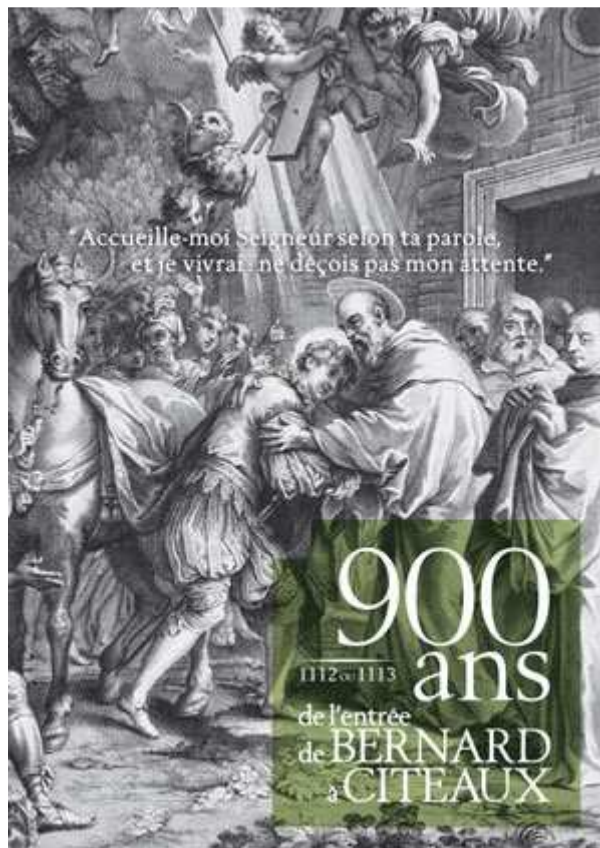
Qui donc l'accueille quand il arrive ici ? Une communauté pauvre, fraternelle, éprouvée, et par là même sans fard, avec à sa tête, un homme lui aussi d'une rare envergure. C'est le moins qu'on puisse dire. Pour accueillir un jeune leader de 22 ans, à la tête d'un groupe d'une trentaine de compagnons, appartenant à la meilleure société bourguignonne, sans se laisser déstabiliser, il fallait que l'abbé Etienne Harding soit d'une rare envergure, et il fallait que la communauté de Cîteaux soit non seulement bien formée mais fondée sur le roc.

On a fait maintes recherches pour clarifier la relation de saint Etienne Harding avec saint Bernard. Elle reste énigmatique, sauf sur un point essentiel qui est au cœur de l'évangile et de la règle de saint Benoît : la charité. Etienne en fait l'âme qui soude indissolublement par l'esprit les moines corporellement dispersés dans les abbayes. Bernard la chante à tout vent par sa vie et dans ses écrits. L'amour, la dilection, ce chérissenement d'un cœur tendre et fort, cette charité qui ne passe jamais, elle est pour lui la seule raison d'aimer Dieu, et la seule

mesure à mettre dans nos relations avec Lui et avec notre prochain. Partout où il passe, il veut l'allumer, et d'abord dans le cœur de ses frères.

J'en vois une illustration émouvante dans la gravure que nous avons choisie pour célébrer ce 9e centenaire. Etienne Harding et ses frères sortent pour accueillir Bernard et ses compagnons. Bernard, le corps incliné devant le père abbé, la tête prête à recevoir le baiser de paix, laisse le père du monastère poser sur lui fortement ses deux mains dans un geste qui rappelle celui du père miséricordieux accueillant son fils prodigue de retour à la maison. Bernard n'est certainement pas arrivé à Cîteaux en conquérant. Ce que ses compagnons et lui viennent apprendre, c'est la miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre. Et c'est ce que nous tous, moines et moniales cisterciens présents sous toutes les latitudes aujourd'hui, nous réclamons le jour de notre entrée au monastère et chaque jour de notre vie. Que demandez-vous ? – « La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre ». Bernard n'a pas été déçu !

La gravure qui représente Etienne Harding l'accueillant avec ses compagnons montre que ce premier jour décisif, ce premier jour du premier amour, est entièrement éclairé par la Croix glorieuse qui est portée par les anges. En ce 9e centenaire de son entrée à Cîteaux, Bernard nous la donne cette Croix, à chacune, à chacun, pour que nous la portions sur notre cœur et dans nos vies joyeusement, amoureuxment, et qu'elle soit pour nous ce qu'elle a été pour lui : un bouquet de myrrhe dont nous pouvons chaque jour respirer le parfum.



### 4. Récapitulatif des votes par ordre de numéro

#### VOTE 1

ÉTANT DONNÉ LE DROIT DES CANDIDATS À RECEVOIR UNE BONNE ET ADÉQUATE FORMATION SPIRITUELLE, UN DROIT QUI N'EST PAS TOUJOURS HONORÉ À CAUSE DE LA PRÉCARITÉ DE CERTAINES MAISONS, NOUS DEMANDONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL CONSIDÈRE LA MANIÈRE DE L'HONORER.

OUI 18 NON 1 ABST. 6

**Proposition acceptée**

#### VOTE 2

NOUS VOULONS UN THÈME POUR LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 8 NON 16 ABST. 0

**Proposition refusée**

(comme ce vote n'a pas été accepté, les votes 3 à 5 n'ont pas été pris).

#### VOTE 3

NOUS DÉSIRONS QUE CE THÈME SOIT « L'AVENIR DE NOS COMMUNAUTÉS ».

#### VOTE 4

NOUS SOUHAITONS APPROFONDIR LE THÈME DE LA FORMATION À L'OBÉISSANCE ET À L'HUMILITÉ.

#### VOTE 5

NOUS SOUHAITONS QUE LE THÈME SOIT SUR LA FORMATION À L'UNANIMITÉ DANS LA DIVERSITÉ ENTRE MOINES ET MONIALES DANS LE CONTEXTE DU PREMIER CHAPITRE GÉNÉRAL UNIQUE.

#### VOTE 6

NOUS SOUHAITONS LA CÉLÉBRATION DES LAUDES TOUS ENSEMBLE COMME AU CHAPITRE UNIQUE DE 2011.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

#### VOTE 7

NOUS SOUHAITONS QUE LA LANGUE UTILISÉE POUR LA CÉLÉBRATION DE L'EUCCHARISTIE SOIT LAISSÉE AU CHOIX DE LA RÉGION QUI ANIME.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

#### VOTE 8

NOUS SOUHAITONS LA CÉLÉBRATION DES VÊPRES COMME AU CHAPITRE DE 2011.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

#### VOTE 9

POUR FAVORISER UNE MEILLEURE PARTICIPATION DE TOUS À LA CÉLÉBRATION EUCCHARISTIQUE, NOUS SOUHAITONS QUE L'EMPLACEMENT DE L'AUTEL SOIT RECONSIDÉRÉ.

OUI 19 NON 1 ABST. 5

**Proposition acceptée**

#### VOTE 10

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT REDIGÉ UN DOCUMENT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE.

OUI 21 NON 1 ABST. 3

**Proposition acceptée**

#### VOTE 11

NOUS SOUHAITONS QUE LE TEXTE SOIT UNE SYNTHÈSE DU TRAVAIL ET DES POINTS LES PLUS SIGNIFICATIFS DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**



## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### VOTE 12

NOUS SOUHAITONS GARDER LE TITRE « ÉTAT DE L'ORDRE » POUR CE DOCUMENT.

OUI 11 NON 12 ABST. 2

**Proposition refusée**

### VOTE 13

NOUS DÉSIRONS QUE CE DOCUMENT SOIT REDIGÉ DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 1 NON 22 ABST. 2

**Proposition refusée**

### VOTE 14

CE DOCUMENT EST REDIGÉ PAR UNE ABBESSE ET UN ABBE ÉLUS AU DÉBUT DU CHAPITRE GÉNÉRAL PAR LES CAPITULANTS ET EST APPROUVÉ PAR L'ABBÉ GÉNÉRAL ET SON CONSEIL.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

### VOTE 15

NOUS SOUHAITONS DES RAPPORTS DE RÉGION AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 23 NON 2 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### VOTE 16

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION PRÉSENTENT L'ÉVOLUTION DE LA RÉGION DEPUIS LE DERNIER CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 25 Unanimité

**Proposition acceptée**

### VOTE 17

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION SOIENT RÉDIGÉS ET TRADUITS AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 18

NOUS DÉSIRONS QUE LE RAPPORT NE DÉPASSE PAS UNE PAGE.

OUI 25 Unanimité

**Proposition acceptée**

### VOTE 19

NOUS DÉSIRONS QUE LES RAPPORTS DE RÉGION SOIENT LUS AU DÉBUT DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### VOTE 20

DANS LE CONTEXTE DU VOTE 64 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 AU SUJET DU PÈRE IMMÉDIAT, NOUS SOUHAITONS QUE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 UNE ÉTUDE DE LA LÉGISLATION DE LA VISITE RÉGULIÈRE.

OUI 15 NON 8 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 21

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DE L'OBLIGATION DE LA DÉLÉGATION.

OUI 8 NON 12 ABST. 5

**Proposition refusée**

### VOTE 22

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA POSSIBILITÉ DE DÉLÉGUER À UNE ABBESSE LA VISITE D'UNE MAISON DE MOINES.

OUI 7 NON 9 ABST. 8

**Proposition refusée**

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 23**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DU SUIVI DE LA VISITE RÉGULIÈRE.

OUI 21 NON 1 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 24**

NOUS SOUHAITONS INCLURE DANS CETTE ÉTUDE LA QUESTION DE LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS LA CARTE DE VISITE DISTINGUANT : ORDRE, RECOMMANDATION ET SUGGESTION.

OUI 19 NON 1 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 25**

EN APPLICATION DU VOTE 42 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011, NOUS SOUHAITONS QUE LA DISCUSSION DES ABBESSES AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 PORTE SUR L'AUTORITÉ PARTAGÉE ET LA COLLABORATION PASTORALE PLUS QUE SUR LA LÉGISLATION.

OUI 11 NON 9 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 26**

NOUS SOUHAITONS INCLURE LE SUJET DES MASS MEDIA/INTERNET/COMMUNICATION AU PROGRAMME DU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 22 NON 2 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 27**

NOUS SOUHAITONS TRAITER CE SUJET À LA LUMIÈRE DE LA CONST. 29.

OUI 17 NON 2 ABST. 6

**Proposition acceptée**

### **VOTE 28**

NOUS SOUHAITONS INVITER UN SPÉCIALISTE AU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL POUR PARLER SUR LE SUJET DES MOYENS DE COMMUNICATION.

OUI 19 NON 5 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 29**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 30**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL DONNE QUELQUES ORIENTATIONS SUR L'USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION.

OUI 22 NON 2 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 31**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « SYNTHÈSE DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

OUI 11 NON 8 ABST. 6

**Proposition acceptée**

(Le vote 31 ayant été accepté, les votes 32 et 33 n'ont pas été pris)

### **VOTE 32**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « VISION GLOBALE DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

### **VOTE 33**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT INTITULÉ « RAPPORT FINAL DU CHAPITRE GÉNÉRAL ».

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 34**

NOUS SOUHAITONS APPLIQUER LE ST 78.B.A SELON LEQUEL LES DÉLÉGUÉS NE JOUISSENT PAS DU DROIT DE VOTE AU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 17 NON 3 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 35**

NOUS SOUHAITONS ADAPTER LE N°1.2 DU RÈGLEMENT DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE TELLE SORTE QUE LES DÉLÉGUÉS N'AIENT PLUS LE DROIT DE VOTE DANS LES COMMISSIONS, NI LORS DES VOTES DE SONDAGE NI LORS DES VOTES DE PROCÉDURE.

OUI 10 NON 8 ABST. 7

**Proposition acceptée**

### **VOTE 36**

NOUS SOUHAITONS QU'UN BREF DOCUMENT SOIT ELABORÉ AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 CLARIFIANT LA PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 37**

NOUS SOUHAITONS QUE LES SUGGESTIONS FAITES PAR LES DÉLÉGUÉS À LA FIN DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 SOIENT PRISES EN COMPTE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE CE DOCUMENT.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 38. A**

NOUS SOUHAITONS DEFINIR PLUS CLAIREMENT DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL LA LÉGISLATION CONCERNANT LE CAS OU UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS SERAIT ÉLUE SUPÉRIEURE.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 38. B**

NOUS SOUHAITONS AVOIR UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR CE SUJET.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

### **VOTE 38. C**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT RÉDIGÉ PAR LA COMMISSION DE DROIT.

OUI 22 NON 0 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 38. D**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

OUI 19 NON 4 ABST. 2

**Proposition acceptée**

(Le vote 38. D ayant été accepté, le vote 38.E n'a pas été pris)

### **VOTE 38. E**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE

### **VOTE 39**

NOUS SOUHAITONS QUE TOUS LES RAPPORTS DE MAISON SOIENT ÉTUDIÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### **VOTE 40**

NOUS SOUHAITONS QUELQUES QUESTIONS POUR FACILITER LA COMPOSITION DU RAPPORT DE MAISON.

OUI 21 NON 2 ABST. 2

**Proposition acceptée**

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### VOTE 41

NOUS DEMANDONS QUE LE PÈRE IMMÉDIAT VEILLE À CE QUE LE RAPPORT DONNE UNE INFORMATION RÉELLE DE LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ, SANS EN RESTER À DES CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### VOTE 42

NOUS SOUHAITONS QUE CHAQUE RAPPORT DE MAISON DONNE QUELQUES INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### VOTE 43

NOUS SOUHAITONS QUE LE POINT 2.3.2 DU TEXTE SUR L'ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON SOIT EXPLICITÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE : « POUR ÉTABLIR CETTE COMMISSION, LA COMMISSION DE COORDINATION CONSULTERA CHAQUE FOIS L'ABBÉ GÉNÉRAL ET SON CONSEIL. CELA FAIT, ELLE TIENDRA COMPTE, AUTANT QUE POSSIBLE, DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DU CHAPITRE QUI A DEMANDÉ LA COMMISSION *AD HOC* ».

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 44

NOUS SOUHAITONS QUE LA « PETITE NOTE » SUR LE RÔLE DES PRÉSIDENT(E)S, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DES COMMISSIONS SOIT LUE EN COMMISSIONS AVANT LEUR ÉLECTION.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### VOTE 45

NOUS SOUHAITONS METTRE LA QUESTION DES PETITES COMMUNAUTÉS AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL 2014.

OUI 3 NON 15 ABST. 7

**Proposition rejetée**

### VOTE 46

DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014, NOUS SOUHAITONS ÉTUDIER LA MEILLEURE FAÇON DE RÉPONDRE AUX BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE AUJOURD'HUI.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 47

NOUS SOUHAITONS QUE CE SUJET SOIT TRAITÉ PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 16 NON 3 ABST. 6

**Proposition acceptée**

### VOTE 48

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR INTRODUIRE CE SUJET.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### VOTE 49

NOUS SOUHAITONS AVOIR L'APRÈS-MIDI DU PREMIER JOUR LIBRE POUR LA PRIÈRE ET LE SILENCE EN PRÉPARATION AU TRAVAIL DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 21 NON 2 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### VOTE 50

NOUS SOUHAITONS UNE AUDIENCE PAPALE PRIVÉE DURANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 51**

AU COURS DU CHAPITRE GÉNÉRAL, NOUS SOUHAITONS AVOIR TROIS ÉVALUATIONS INCLUANT L'ÉVALUATION FINALE.

OUI 5 NON 20 ABST. 0

**Proposition refusée**

### **VOTE 52**

AU COURS DU CHAPITRE GÉNÉRAL, NOUS SOUHAITONS AVOIR DEUX ÉVALUATIONS INCLUANT L'ÉVALUATION FINALE.

OUI 23 NON 1 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 53**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL DÉLÈGUE SON AUTORITÉ AUX COMMISSIONS DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 COMME AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 54**

NOUS SOUHAITONS METTRE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014 LE SUJET DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ DU CHAPITRE GÉNÉRAL AUX COMMISSIONS.

OUI 18 NON 4 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 55**

NOUS SOUHAITONS QU'UNE ÉTUDE JURIDIQUE, AVANT LE CHAPITRE GÉNÉRAL, CLARIFIE LE MANDAT ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS AGISSANT AU NOM DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 56**

NOUS SOUHAITONS QUE LA COMMISSION DE DROIT RÉALISE CETTE ÉTUDE.

OUI 4 NON 12 ABST. 9

**Proposition refusée**

### **VOTE 57**

NOUS SOUHAITONS QU'UNE COMMISSION *AD HOC* RÉALISE CETTE ÉTUDE.

OUI 22 NON 0 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 58**

NOUS DEMANDONS QUE TOUS LES DOCUMENTS ÉTABLIS PAR LES COMMISSIONS DU CHAPITRE SOIENT PRÉSENTÉS AUX PERSONNES CONCERNÉES (SUPÉRIEUR(E), PÈRE IMMÉDIAT), AINSI QU'À L'ABBÉ GÉNÉRAL, AVANT D'ÊTRE PRÉSENTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE.

OUI 22 NON 0 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 59**

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MOYENS DE FOURNIR UNE FORMATION SPIRITUELLE APPROPRIÉE AUX CANDIDATS DES COMMUNAUTÉS PRÉCAIRES.

OUI 17 NON 0 ABST. 8

**Proposition acceptée**

### **VOTE 60**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 17 NON 5 ABST. 3

**Proposition acceptée**

### **VOTE 61**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

(ce vote n'est pas pris, le vote 60 ayant eu la majorité)

### **VOTE 62**

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT SUR LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS LES CARTES DE VISITES RÉGULIÈRES ET LE SUIVI DES VISITES.

OUI 8 NON 12 ABST. 5

**Proposition refusée**

Le vote 63 n'a pas été pris puisque, pour la procédure simplifiée, il faut un document de travail)

### **VOTE 63**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE.

### **VOTE 64**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 19 NON 1 ABST. 5

**Proposition acceptée**

Le vote 65 n'a pas été pris puisque le vote 64 a été accepté)

### **VOTE 65**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

### **VOTE 66**

EN RÉFÉRENCE AU VOTE 42 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011 AU SUJET DE LA DISCUSSION DES ABBESSES, NOUS SOUHAITONS UN PANEL COMPOSÉ DE PLUSIEURS ABBESSES SUIVI D'UN DIALOGUE AVEC L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

OUI 13 NON 4 ABST. 8

**Proposition acceptée**

(Le vote 67 n'a pas été pris puisque le vote 66 a obtenu la majorité)

### **VOTE 67**

NOUS SOUHAITONS QUE LES ABBESSES DISCUTENT PAR GROUPES LINGUISTIQUES ET PRÉSENTENT UN RAPPORT EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

### **VOTE 68**

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### **VOTE 69**

NOUS DEMANDONS QU'UN DOCUMENT DE TRAVAIL SOIT RÉDIGÉ SUR CE SUJET EN PRÉPARATION AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 70**

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL RÉFLÉCHISSE SUR DE NOUVEAUX MOYENS POUR AIDER LES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE, À L'INITIATIVE DE LA RÉGION ET DE L'ORDRE.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**

### **VOTE 71**

NOUS SOUHAITONS QUE L'ABBÉ GÉNÉRAL DONNE UNE CONFÉRENCE SUR LES « COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE ».

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 72**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 24 NON 1 ABST. 0

**Proposition acceptée**

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 73**

NOUS DEMANDONS QUE LE CHAPITRE GÉNÉRAL ÉTABLISSE UN STATUT SUR LES COMMUNAUTÉS EN FRAGILITÉ CROISSANTE.

OUI 22 NON 1 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 74**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT SOIT RÉDIGÉ DE TELLE FAÇON QU'IL AIDE LES COMMUNAUTÉS À DEVENIR CONSCIENTES DE LEUR RÉELLE SITUATION.

OUI 25 unanimité.

**Proposition acceptée**

### **VOTE 75**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT INCLUE DES CRITÈRES OBJECTIFS POUR AIDER LE PÈRE IMMÉDIAT ET LA COMMUNAUTÉ DANS CE DISCERNEMENT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ EN VUE DE PARVENIR À UNE DÉCISION SUR L'AVENIR DE CELLE-CI.

OUI 24 NON 0 ABST. 1

**Proposition acceptée**

### **VOTE 76**

NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT DÉFINISSE LE RÔLE DES RÉGIONS DANS L'AIDE À APPORTER AUX COMMUNAUTÉS DANS LEUR DISCERNEMENT.

OUI 25 unanimité.

**Proposition acceptée**

### **VOTE 77**

DANS LE CAS OU LE DISCERNEMENT INDIQUE QUE LA COMMUNAUTÉ N'A PAS D'AVENIR VIABLE, NOUS SOUHAITONS QUE CE STATUT PRÉCISE CLAIEMENT LE RÔLE DU PÈRE IMMÉDIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION À PRENDRE.

OUI 25 unanimité.

**Proposition acceptée**

### **VOTE 78**

NOUS SOUHAITONS LA RÉVISION DE LA C. 67 EN CE QUI CONCERNE LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR LA MAJORITÉ AUX DEUX TIERS DES VOIX DU CHAPITRE CONVENTUEL POUR PROCÉDER À LA SUPPRESSION DU MONASTÈRE.

OUI 22 NON 3 ABST. 0

**Proposition acceptée**

### **VOTE 79**

NOUS VOULONS QUE L'ÉTUDE JURIDIQUE CLARIFIANT LE MANDAT ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS AGISSANT AU NOM DU CHAPITRE GÉNÉRAL SOIT RÉDIGÉE PAR UNE COMMISSION AD HOC COMPOSÉE DE TROIS MEMBRES.

OUI 22 NON 0 ABST. 3

**Proposition acceptée**

(Le vote 80 n'est pas pris, le vote 79 ayant obtenu la majorité)

### **VOTE 80**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSÉE DE CINQ MEMBRES.

### **VOTE 81**

NOUS SOUHAITONS QUE LE BREF DOCUMENT CLARIFIANT LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL SOIT RÉDIGÉ AVANT LE CHAPITRE PAR UNE COMMISSION AD HOC COMPOSÉE DE M. KATHY (REDWOODS), DOM OLIVIER (CITEAUX), DOM ROBERTO (CARDENA).

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 82**

NOUS DÉLÉGUONS À L'ABBÉ GÉNÉRAL ET À SON CONSEIL LE CHOIX DES INVITÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL ET LEUR MODE DE PARTICIPATION.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

## Commission Centrale – Cîteaux – Juin 2013

---

### **VOTE 83**

NOUS DEMANDONS QUE LES VOTES SOIENT RÉDIGÉS DANS UNE LANGUE DE BASE CHOISIE PAR LA COMMISSION DE COORDINATION ET QUE LES TRADUCTIONS DANS LES AUTRES LANGUES OFFICIELLES SOIENT FAITES À PARTIR DE CETTE LANGUE DE BASE.

OUI 23 NON 0 ABST. 2

**Proposition acceptée**

### **VOTE 84**

NOUS SOUHAITONS QUE, POUR LA RÉDACTION DES VOTES LÉGISLATIFS, LA COMMISSION DE COORDINATION VÉRIFIE LA FORMULATION DES VOTES AVEC UN/DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DROIT AVANT DE LES PRÉSENTER EN SÉANCE PLÉNIÈRE.

OUI 20 NON 0 ABST. 5

**Proposition acceptée**

### **VOTE 85**

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DE LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2014.

OUI 1 NON 21 ABST. 3

**Proposition rejetée**

### **VOTE 86**

NOUS APPROUVONS LE TEXTE « ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON » RÉVISÉ LORS DE LA COMMISSION CENTRALE DE 2013.

OUI 25 unanimité

**Proposition acceptée**



## TABLE DES MATIÈRES

Participants	p.1
Introduction	p.3
<b>I. PRÉPARATION DU CG</b>	<b>p.3</b>
1. Rapports de maison	p.3
1.1 Rédaction	p.3
1.2 Traitement	p.4
2. Rapports des Régions	p.5
3. Choix d'un thème pour le CG	p.6
4. Pouvoir des Commissions du CG	p.7
5. Rédactions des votes au CG	p.9
6. C.67	p.9
6.1. Suppression d'un monastère	p.9
6.2. Les communautés en fragilité croissante	p.11
6.3. Formation spirituelle des candidats dans les communautés précaires	p.13
7. Le Père Immédiat et la Visite Régulière	p.14
8. Lien entre un monastère de moniale et sa fondation	p.16
9. Internet – Mass média – Nouveaux moyens de communication	p.17
10. Besoins financiers des maisons de l'Ordre	p.19
11. Divers	p.20
11.1. Les petites communautés	p.20
11.2. Représentation moines/moniales à la CC	p.20
11.3. Clarification concernant l'élection d'un Supérieur de plus de 75 ans	p.20
11.4. Document « État de l'Ordre »	p.21
11.5. Procédure complémentaire	p.22
11.6. Livret bleu	p.23
11.7. Divers (C.29, Procédure ordinaire)	p.23
12. Organisation du CG	p.23
12.1. Liturgie	p.23
12.2. Évaluation au cours du CG	p.24
12.3. Président(e) – Vice-président(e) – Secrétaire des Commissions	p.25
12.4. Secrétaire de la Commission de Coordination	p.25
12.5. Délégués	p.25
12.6. Invités	p.27
12.7. Audience papale	p.27
12.8. Personnel pour le CG	p.28
12.9. Utilisation des nouvelles technologies au CG	p.28

<b>II. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBÉ GENERAL</b>	<b>p.29</b>
<b>III. DIVERS</b>	<b>p.30</b>
1. Texte des Constitutions modifiés pour le CG Unique	p.30
2. Doctorat de sainte Gertrude	p.30
3. Congrès sur saint Bernard à Vina (USA)	p.30
4. Cause de Romano Botegal	p.31
5. OCSO France	p.31
6. Évaluation de la CC 2013	p.31
<b>IV. ANNEXES</b>	<b>p.32</b>
1. Les Rapports de maison et leur traitement au CG de 2014	p.32
2. Note sur le rôle du/de la Président(e) – Vice-président(e) – Secrétaire des Commissions	p.36
3. Homélie de Dom Olivier, Abbé de Cîteaux, pour la célébration du 9 <sup>ème</sup> centenaire de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux célébrée le 8 juin 2013.	p.37
4. Récapitulatif des votes par ordre de numéro	p.39
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>p.48</b>